

BÉNIN RÉVÉLÉ

MAGAZINE

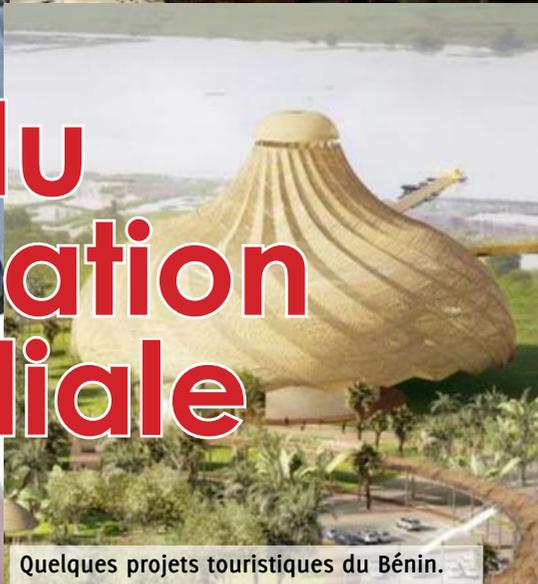
DEUXIÈME ANNÉE. N°006 D'AOÛT 2018. MENSUEL. WWW.BENINREVELE.COM - GRATUIT. NE PEUT ÊTRE VENDU !



PATRICE TALON

Engagé à faire du Bénin une destination touristique mondiale

01er juin 2018. Paris. La directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, reçoit le président Patrice Talon pour la conférence internationale sur la circulation des biens culturels. Lire notre dossier spécial Tourisme de 25 pages.



Quelques projets touristiques du Bénin.

INNOVATION

GoMedical, l'App qui cale votre rendez-vous chez le médecin !

PENG JINGTAO

« Le Bénin de Patrice Talon est sur la bonne voie »



ICT Media

STRATEGIES



- Veille stratégique
- Fourniture de contenus
- Edition magazines, journaux, rapports...
- Formation et Etudes
- Relations publiques
- E-reputation
- Création web



Créer la destination Bénin

PAR **BEUGAS - ORAIN DJOYUM**, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION.

Paris, ville touristique ! Paris ville mondiale ! Paris ville lumière ! Etc. Les qualificatifs utilisés par les touristes admiratifs pour célébrer la capitale française sont nombreux. La belle ville ne s'est pourtant pas construite en un seul jour. L'adage le dit si bien d'ailleurs. La ville transformée est arrivée après les diverses contestations et dénigrement des actions et réalisations de l'un de ses architectes majeurs : Georges Eugene Haussmann, le baron de la Seine. Celui-ci avait été désigné par Napoléon III pour piloter le projet de transformation totale de Paris.

En effet, quand, en 1852, Louis-Napoléon Bonaparte devient Napoléon III, il estime qu'il faut changer le visage de Paris. Lui qui, de 1846 à 1848, a vécu à Londres et a été séduit par les espaces verts, les voies aériées, les beaux immeubles, etc. Pour lui, les gares doivent être les nouvelles portes de Paris et il faut absolument établir de nouvelles liaisons directes entre les gares et le centre de Paris. Tout en construisant de nouvelles et belles bâtisses que certains nomment aujourd'hui immeubles haussmanniens.

CONTESTATIONS ET CONDAMNATIONS

En 17 ans de travaux, le baron Haussmann, avec sa stratégie, a transformé Paris à 60%. Plus de 20 000 immeubles

sont détruits ; les populations sont déguerpies de certaines zones ; des indemnités, en cas d'expropriation, sont considérées comme insuffisantes ; les critiques fusent autant auprès des architectes de Paris [il a choisi de travailler avec les architectes de province qu'il connaît mieux et avec qui il a travaillé par le passé au grand dam de ceux de la ville qu'il peut moins contrôler] qu'auprès des populations ; la classe politique le malmène ; les écrivains ne manquent pas d'associer leurs plumes pour condamner ce qu'ils appellent les dérives d'Haussmann ; l'écrivain Benjamin Péret dit d'ailleurs d'Haussmann qu'il est celui qui a "peigné Paris avec des mitrailleuses" ; Jules Ferry pour sa part, dans un pamphlet intitulé "les Comptes fantastiques d'Haussmann" et adressé aux membres de la Commission du corps législatif chargés d'examiner le nouvel Emprunt de la ville de Paris, écrit : « Vous pouvez, si vous le voulez, nous sauver de la catastrophe, à laquelle on nous conduit tête baissée ; mais si vous ne voulez ou n'osez, nous irons droit jusqu'au fossé ». Que de critiques donc ! Mais, qui n'ont heureusement pas entaché la détermination d'Haussmann.

(Lire la suite en page 4)

LA VISION DE PATRICE TALON

Depuis, les résultats d’Hausmann sont célébrés jusqu’à ce jour, même s’il n’a pas terminé sa mission : 64 kilomètres de grandes voies construites, 30 000 immeubles sortis de terre, 80 000 arbres plantés, 600 kilomètres d’égouts percés, une surface de la capitale qui passe de 3 000 à 7 000 hectares, etc.

On ne va pas comparer Paris au Bénin et encore moins le président Patrice Talon à Hausmann. Mais, force est de constater que le Bénin est en chantier. Le gouvernement du Nouveau départ, piloté par le président Patrice Talon, veut faire du Bénin une destination touristique incontournable en Afrique. Et cela commence aussi par l’une des nouvelles portes d’entrée du pays : le projet de l’aéroport international futuriste de Glo Djigbé, en passant par la création de plusieurs infrastructures et de nombreux autres projets muséographiques et touristiques rassemblés dans ce numéro de BENIN REVELE MAGAZINE. Dans ce numéro spécial Tourisme, vous trouverez la vision du pays dans ce domaine ainsi que les projets réalisés et ceux en cours, pas seulement à Cotonou, mais également dans les villes comme Ouidah, Abomey, Parakou ou encore Porto Novo.

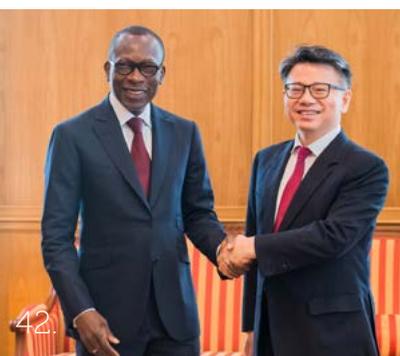
Comme toute grande transformation, celle du Bénin va avec son lot de contestations et d’incompréhensions. Mais, la voie du président est la bonne. Un peu de patience, de sacrifices et tous seront servis. Y compris les générations futures. Car, pour manger des omelettes, il faut bien casser les œufs. Avec la détermination de ce président visionnaire, demain, des générations de Béninois et touristes du monde pourraient également dire avec fierté « le Bénin, un pays touristique » ou encore « Cotonou, ville touristique; Ouidah, ville mondiale, ville historique » !

C’est pourquoi, s’il y a quelque chose de véritablement bien à faire aujourd’hui pour que rayonne le Bénin demain, c’est d’encourager le président TALON à rester fidèle à sa vision, à ne pas ménager ses efforts et sacrifices. La consécration est au bout. Forcément. Et demain, la douleur des temps de sacrifices fera place à la fierté retrouvée, à la réputation de la destination Bénin. Alors, on aura peut-être oublié le bâtisseur Patrice TALON. L’histoire, elle, par contre, le retiendra comme un acteur majeur de la transformation et de la modernisation de ce pays merveilleux qu’est le Bénin.

Dossier spécial

Tourisme : Faire du Bénin une destination incontournable en Afrique !

Page 18 - 40.



3.

EDITO

Par Beaugas Orain DJOYUM :
Créer la destination Bénin

6-7.

SUR L'ESTRADE

Adidjatou Mathys, Eugène Atondé, Aurélien Agbénonci, Joachim Apithy, Erick Solhène, Yves Lemal

8-14.

GESTION PUBLIQUE

8. Patrice Talon appelle à l’abolition de la « béninoiserie » et exalte les qualités du Béninois

9. Un comité institué pour la réforme du secteur pharmaceutique

10. Les quatre grandes avancées que propose le projet d’amendement constitutionnel

12. Parakou accueille les véhicules de Bénin-Taxis

13. La Cour constitutionnelle valide le retrait du droit de grève à certains corps de métier

14. Cécile Marie-José de Dravo Zinzindohoué élue présidente de la Haute Cour de Justice

15-17.

LE MOIS DU PRÉSIDENT

42-44.

INTERVIEW DU MOIS

Peng Jingtao : « Avec les réformes engagées par le président Patrice Talon, le Bénin est sur la bonne voie »

45-49.

ECONOMIE

45. Avec la note B+, le Bénin se positionne en tête des pays d’Afrique notés par Standard & Poor’s

46. La Banque mondiale octroie 22,5 milliards de FCFA au Bénin

47. Six entreprises reçoivent l’agrément aux régimes « A » et « B » du Code des investissements





51.

48. L'ananas, pain de sucre du Bénin fait son show à Allada
49. Sonibank, la Société nigérienne de banque, ouvre ses portes au Bénin

50-51.
AGRICULTURE

50. Le Fonds national de développement agricole lance ses activités
51. Coton : Au 20 juin 2018, plus de 300 000 hectares emblavés, selon Gaston Dossouhoui



54-55.

52-55.
TIC ET TÉLÉCOMS

52. A Cotonou, l'Afrique œuvre pour l'érection d'une industrie durable des noms de domaine
53. Aurélie Adam Soulé Zoumarou présente les projets numériques à Parakou
54-55. Huawei Technologies sélectionne 10 jeunes béninois, « Graines du futur » 2018



56.

56-57.
COOPÉRATION

56. Mohamed Ibn Chambas : « Nous apprécions très bien le rôle que joue le Bénin dans la lutte contre le terrorisme »



58.

57. Abdou Dieng du PAM évalue et apprécie le programme des cantines scolaires
57. Le Japon offre 3 900 tonnes de riz au Bénin



60.

58-59..
INNOVATION

58. GoMedical, l'App béninoise qui cale votre rendez-vous chez le médecin !
59. BenAgri, le portail web qui transpose le marché des produits agricoles béninois sur Internet



65.

60-61.
LE PORTRAIT DU MOIS

Joseph Djogbénou : « La barque pourrait tanguer, mais elle restera bien gardée ! »

63-65.
INVESTIR AU BÉNIN

Comment obtenir une licence télécoms au Bénin



Magazine GRATUIT de l'économie béninoise et de l'actualité Gestion publique du Bénin.

MENSUEL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Beaugas-Orain DOJYUM

ONT CONTRIBUÉ A CE NUMÉRO
NYDA ADJOVI
CYRILLE ETOUNDI
Dany Clarence
Ibrahim Ored'ola Falola
Beaugas-Orain DOJYUM

OPÉRATEUR
ICT Media STRATEGIES
(www.ictmedia.africa)

RÉDACTION
ICT Media STRATEGIES

MAQUETTE
ICT Media STRATEGIES

CRÉDIT PHOTOS
Présidence de la République du Bénin

RÉGIE PUBLICITAIRE
ICT Media Marketing and
Communication Agency
Mail : contact@ictmedia.africa

CONTACTS Bénin Révélé Magazine
Web : www.beninrevele.com
Mail : contact@beninrevele.com

Le magazine Bénin Révélé Magazine peut également être téléchargé gratuitement sur le site web du journal et sur le site web de ICT Media STRATEGIES. Aussi, scannez le code barre ci-dessus et téléchargez gratuitement le magazine.

Copyright © 2018 Bénin Révélé Magazine

ADIDJATOU MATHYS

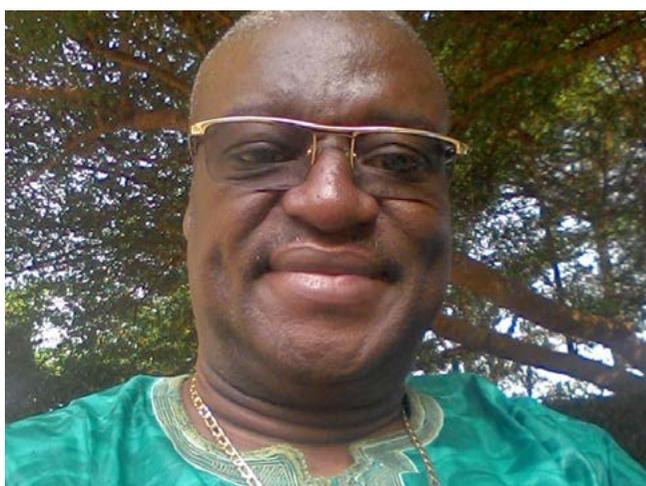
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Lors de l'ouverture des travaux de la première session ordinaire du Comité sectoriel du dialogue social du ministère du Travail et de la Fonction publique (MTFP), la ministre Adidjatou Mathys s'est félicitée de l'esprit de dialogue et de responsabilité des partenaires sociaux. Par la même occasion, elle s'est réjouie de leur attachement aux valeurs républicaines. Concernant les revendications des partenaires sociaux de son ministère, bien que la liste soit longue, elle a rassuré qu'elles seront prises en compte. Elle a indiqué qu'elle se bat au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de son personnel. Certes, les défis sont énormes, mais des efforts seront encore consentis dans ce sens pour soulager le personnel, a-t-elle fait savoir.



EUGÈNE ATONDÉ

PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE DU BÉNIN



« Le premier objectif est de mettre tous les hôtels du Bénin dans un même creuset ; il faut que les sceptiques entrent dans le Conihb sous leur adhésion régulièrement et paient leurs cotisations », a déclaré Eugène Atondé, le nouveau président élu du Conseil national de l'industrie hôtelière du Bénin (Conihb), à la faveur d'un congrès ordinaire qui a eu lieu le 23 juin 2018. Il succède ainsi à Gilbert Kinkpé Kakpo à la tête de cette association pour un mandat de cinq ans. Le nouveau bureau dirigeant du Conihb est composé de quinze membres dont deux commissaires aux comptes surveilleront la gestion. Eugène Atondé, PDG de Global Marketing Service et de Queen's Hôtel, annonce par ailleurs que durant son mandat il faudra assurer la formation des agents et même des promoteurs.

AURÉLIEN AGBÉNONCI

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION

La 33ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union africaine s'est tenue à Nouakchott les 28 et 29 juin 2018. C'est Aurélien Agbénonci qui y a conduit la délégation béninoise. En marge de ces travaux, il a tenu en présence de Serge Dagnon, Ambassadeur du Bénin près la République islamique de Mauritanie avec résidence à Rabat, une rencontre avec la communauté béninoise de Mauritanie que conduisait Didier Bossou, président de l'Association des ressortissants Béninois de Mauritanie. Le ministre leur a présenté les réformes en cours au Bénin, avant de leur livrer le message que le président de la République, Patrice Talon, adresse à toute la diaspora béninoise à savoir la nécessité de mobiliser les énergies de la diaspora pour le développement du Bénin.



JOACHIM APITHY

PRÉFET DE L'OUÉMÉ



Après des mois de sommation et de sensibilisation, le Préfet de l'Ouémé, Joachim Apithy, a lancé le 21 juin 2018 l'opération de déplacement à Zongo, un ghetto de la Commune de Sèmè-Podji. Les occupants du site réservé au port en eaux profondes à Zongo ont donc été déplacés. Pour le préfet, ces populations ont le choix de rejoindre les sites de relocalisation prévus à cet effet. Pour rendre l'économie béninoise plus compétitive et dynamiser ses activités portuaires, le Bénin envisage en effet de construire un port en eau profonde à Sèmè-Podji, localité située entre Cotonou et Porto-Novo. La construction de ce port en eau profonde dont la profondeur est de 15 mètres fera du Bénin une destination de choix et à nul autre pareil en Afrique de l'Ouest.

ERICK SOLHÈNE

DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le directeur exécutif du Pnue était au Bénin pour la première fois le 11 juin 2018. Il était accompagné de Juliette Biaou Koudénoukpo, représentante Afrique de l'Ouest du Pnue, du coordonnateur du Système des Nations Unies au Bénin, entre autres. Erick Solhène avance deux raisons principales pour justifier sa présence au Bénin. Il s'agit, disait-il, de voir ce qu'il y a à faire pour reprendre l'installation des matériels sur la plateforme pétrolière de Sèmè-Podji. Car, les matériels commencent par se détériorer. Selon Erick Solhène, le Bénin est en train de faire des prouesses ces dernières années dans plusieurs domaines. Ainsi, « nous sommes disposés à accompagner le gouvernement béninois dans le domaine de l'environnement et du développement », a-t-il assuré.



YVES LEMAL

PRÉSIDENT D'ARCADE



Le Bénin a renouvelé le 26 juin 2018 à l'organisation non gouvernementale Actifs et retraités pour la coopération et l'aide au développement (Arcade), l'accord de siège qui l'établit en République du Bénin. Cet acte à l'endroit de cette organisation se justifie par son engagement sur le plan du bien-être des populations, évalué positivement par un comité interministériel. Selon Yves Lemal, président d'Arcade, « les bénévoles d'Arcade s'activent dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de la santé avec le souci constant d'apporter leurs compétences, et les partager avec leurs amis béninois ». En effet, depuis dix ans, l'Ong Arcade s'investit des énergies renouvelables et a instauré des programmes d'installation de panneaux solaires dans des zones de maraîchage.

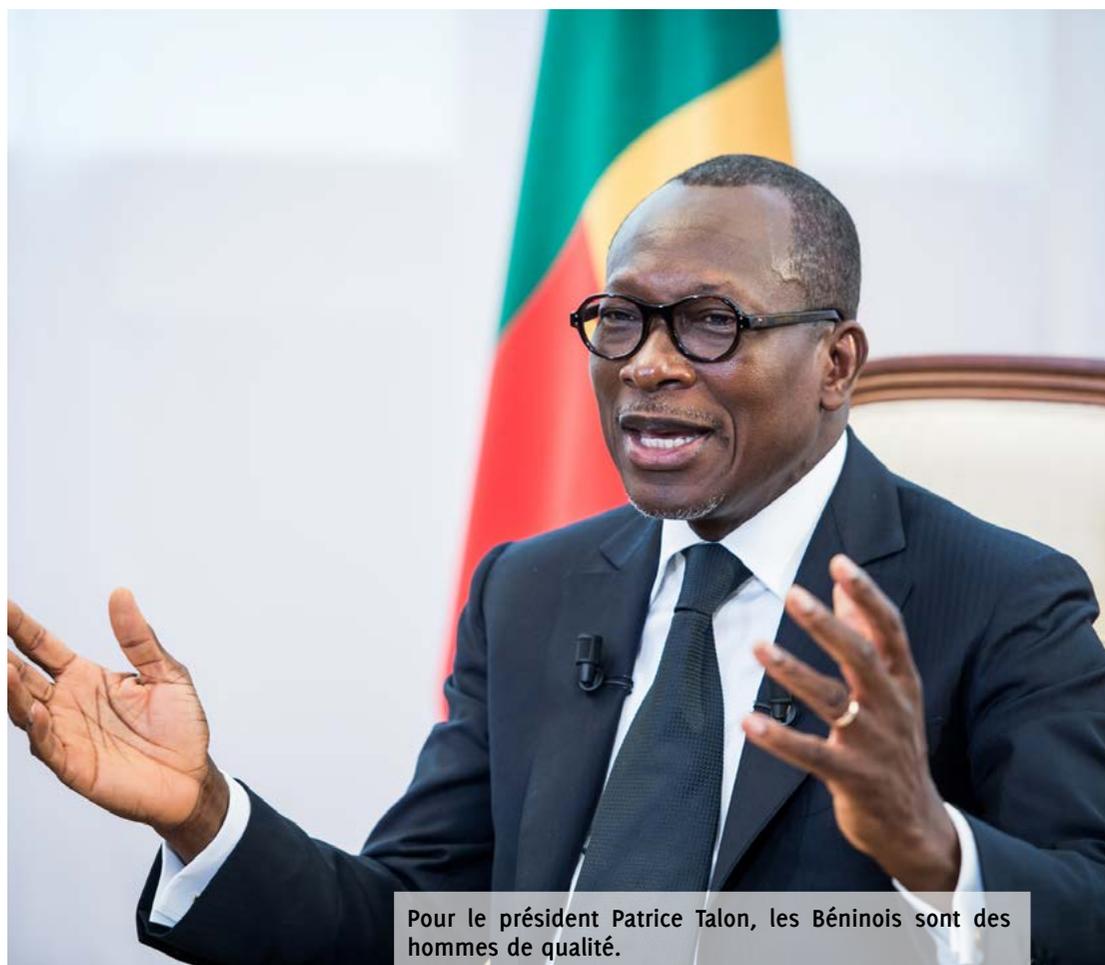
Patrice Talon appelle à l'abolition de la « béninoiserie » et exalte les qualités du Béninois

A LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES ÉLUS FRANÇAIS D'ORIGINE BÉNINOISE (EFOB) ET L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN (ANCB), LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A INDIQUÉ QUE LES BÉNINOIS SONT DES HOMMES DE TALENT.

« Le Béninois est mauvais, le Béninois est jaloux, le Béninois est envieux, si tu rentres ils vont te tuer », énumère Patrice Talon, en s'offusquant de ce mauvais mythe que certains ont véhiculé et entretenu. C'est faux, rectifie-t-il. Le président de la République, Patrice Talon, a eu une adresse marquante à l'endroit de ses compatriotes. Il a, à cette occasion, exalté le Bénin et clamé sans équivoques que les Béninois sont « des Hommes de qualité, de talent, de cœur ». Il a, en conséquence, exhorté à mettre fin à ce qu'on appelle prosaïquement « béninoiserie », au point de nuire à l'image du Béninois et à celle du pays. « J'ai toujours souhaité que l'expression « béninoiserie » soit derrière nous. Nous ne sommes pas plus mauvais que les autres ». Pour le Chef de l'Etat, « la nature humaine a ses perversions, ses travers, ses qualités. Mais, nous avons contribué de génération en génération à perpétuer cette mauvaise image du Béninois ».

Le président Talon exhorte les membres de l'Association des élus français d'origine béninoise à travers ce partenariat, à faire la promotion du Béninois tel que cela est déjà fait. « Au-delà de vous et de vos proches, faites la promotion du Béninois », souhaite Patrice Talon. « Cette mission me paraît plus importante que n'importe quelle autre. Ce serait un capital énorme que de contribuer au fil du temps à changer l'image du Béninois, d'abord auprès de nous-mêmes puis auprès des autres », a affirmé le Chef de l'Etat.

« Je serai ravi de contribuer à la concrétisation de l'accord que vous venez de signer par des actions de



Pour le président Patrice Talon, les Béninois sont des hommes de qualité.

Patrice Talon aux élus français d'origine béninoise : « Ce que j'attends de vous, ce serait moins que les économies que vous allez nous envoyer ; ce sera nous aider à avoir une meilleure gouvernance. »

formations à nos élus, parce que vous avez acquis de l'expérience. Vous serez capables de transférer à vos frères et sœurs d'ici les moules qui leur permettront d'avoir des actions plus efficaces au profit de nos pauvres parents », déclare Patrice Talon, en mentionnant que la rigueur et l'efficacité dans la gouvernance sont les premiers facteurs de développement. « Ce que j'attends de vous, ce serait moins que les économies que vous allez nous envoyer ; ce sera de nous aider à avoir une meilleure gouvernance », a-t-il plaidé.

Les contributions que ceux qui ont eu le courage de partir et qui ont réussi pourraient faire à l'endroit de leurs familles, de leurs frères et sœurs restés au pays viendront comme un bonus. « Ce à quoi j'exhorte les miens, c'est contribuer à changer notre image à l'endroit de nos enfants restés en France, nos enfants qui ont honte de dire qu'ils sont Béninois », dit le président Patrice Talon. Selon lui, c'est en famille auprès des enfants en France qu'il faut commencer à restaurer l'image du Béninois.

Un comité institué pour la réforme du secteur pharmaceutique

LE CHEF DE L'ETAT, PATRICE TALON, A DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE LE COMITÉ DE PILOTAGE DE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA PHARMACIE, DU MÉDICAMENT ET DES EXPLORATIONS DIAGNOSTIQUES DU BÉNIN DÉNOMMÉ LE COMITÉ PHARMED.



Le ministre de la Santé, le Dr Benjamin Hounkpatin, va présider le Comité Pharmed.

Comme dans d'autres secteurs dans lesquels le gouvernement du Nouveau Départ a engagé d'importantes réformes, des rénovations sont en cours pour assainir les secteurs de la Santé et de la Pharmacie au Bénin. Ainsi, dans un décret signé le 20 Juin 2018, le chef de l'Etat a décidé de mettre en place le Comité de pilotage de la réforme du secteur de la pharmacie, du médicament et des explorations diagnostiques du Bénin dénommé le Comité Pharmed.

Composé du ministre de la Santé qui le préside, du Garde des Sceaux, de représentants du Secrétariat général du Gouvernement, du Directeur national de la Pharmacie, de divers acteurs de la Présidence de la République et du secteur pharmaceutique, le Comité

Le Comité fonctionnera sur des fonds du budget national et aura 90 jours, à compter de la date de son installation pour accomplir sa mission.

Pharmed a pour mission de proposer un nouveau cadre juridique et institutionnel des activités mentionnées dans la dénomination dudit comité et d'accompagner le ministère de la Santé pendant la période de la suspension de l'Ordre des pharmaciens.

Assisté d'un comité technique, le Comité Pharmed est chargé de réfléchir aux réformes à mettre en œuvre pour l'assainissement des activités relevant du domaine de la pharmacie. L'objectif est d'assurer une bonne santé aux populations afin qu'elles apportent au mieux leur contribution au développement du pays. Le décret cité ci-dessus dévoile les grandes tâches qui lui sont confiées. Il s'agit de réfléchir aux grandes orientations de la réforme, de faire au Gouvernement et

aux experts, des recommandations et de faire le plaidoyer nécessaire. Il aura également à assurer la communication relative au bien-fondé des axes stratégiques de la réforme envisagée.

Sur le plan organisationnel et logistique, la commission fonctionnera sur des fonds du budget national et aura 90 jours, à compter de la date de son installation pour accomplir sa mission. Le décret précise aussi un délai de 30 jours lui sera accordé pour faire son rapport sur l'état des lieux et les orientations essentielles de la réforme. La crise qui secoue le secteur de la pharmacie au Bénin, depuis l'éclatement de l'affaire dite des faux médicaments, connaît ainsi un tournant nouveau.

Les quatre grandes avancées que propose le projet d'amendement constitutionnel

HUIT PARLEMENTAIRES BÉNINOIS ONT DÉCIDÉ D'ÉCRIRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ADRIEN HOUNG BÉDJI, LE 28 JUIN 2018, AFIN DE LUI FAIRE PARVENIR UNE PROPOSITION DE LOI PORTANT AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN. POINT SUR LES RÉFORMES PROPOSÉES.

Après un vote à l'Assemblée nationale, le 05 juillet 2018, les députés ont décidé, par une majorité qualifiée de 3/4, de passer au référendum afin de faire valider cette réforme ambitieuse par le peuple. La proposition d'amendement de loi constitutionnelle faite par des parlementaires de la majorité présidentielle vise quatre objectifs :

1-Consacrer dans la Constitution la suppression de la peine de mort adoptée par la loi n° 2018-16 du 04 juin 2018 portant Code Pénal ; cette consécration implique un amendement de l'article 15.

2-Promouvoir la représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale, grâce à un amendement de l'article 81 de la Constitution : la loi électorale pourra prescrire des dispositions particulières en faveur de cette couche importante de la société béninoise.

3-Aligner les mandats et regrouper les élections pour aboutir à l'organisation d'élections générales (présidentielles, législatives et communales) « afin d'éviter à notre pays d'être constamment en période de campagne électorale et d'élection, et lui permettre ainsi de s'atteler davantage aux tâches de développement : cet objectif implique que la durée du mandat des députés soit portée à 5 ans à compter de la prochaine législature ; elle implique également que les élections législatives aient lieu au plus tard 90 jours après l'élection du Prési-

dent de la République. Cet objectif est atteint par un amendement de l'article 80 ».

4-Conformer la Constitution aux dispositions du Traité de l'UEMOA du 29 janvier 2003, en créant la Cour des Comptes qui assure une gestion transparente et efficiente des finances publiques. Cet objectif est atteint par la création de ladite Cour dans les articles 138 bis1, 128 bis2, 138 bis 3, 138 bis4. En conséquence, la proposition sépare les attributions de la Cour des Comptes de celles de la Cour Suprême.

Dans leur exposé de motifs, les initiateurs rappellent que c'est depuis plusieurs mois que les députés à l'Assemblée nationale ont engagé des concertations en vue de dégager un consensus sur les réformes qui permettraient de renforcer le système politique béninois ainsi que la démocratie. Ces députés ont été encouragés par les commentaires enregistrés lors d'échanges avec différents acteurs de la vie nationale au cours des séminaires et ateliers. De ces échanges avec les populations, il apparaissait qu'une large majorité de Béninois souhaite un ancrage des réformes dans les valeurs mises en exergue lors de la Conférence des Forces vives de la Nation tenue en février 1990.

Dans ce cadre, ils ont tenu de nombreuses séances de travail et d'écoute avec diverses forces sociales qui ont permis un partage



aussi bien des aspirations que des initiatives à prendre. Parmi celles-ci, l'adoption d'un nouveau Code électoral s'est imposée comme un impératif incontournable et urgent en cette veille d'une série de scrutins, convenir de modalités de dévolution pacifique du pouvoir s'avère être la meilleure prévention des conflits post électoraux et la garantie d'une paix durable. Ce fut l'objet d'une relecture attentive du Code électoral en vigueur.

QUELQUES AXES PRINCIPAUX DE CET EXERCICE

Il s'agit d'améliorer la représentation en nombre des femmes au sein de l'Assemblée nationale. Sur ce sujet, un consensus national a été acquis après les séminaires des 2 et 3 mars 2017 à Grand Popo et des 18 et 19 juin 2018 à l'hôtel Golden Tulip à Cotonou.

L'article 26 de la Constitution qui proclame l'égalité en droit de



22 décembre 2017. Pour son discours sur l'Etat de la Nation, Patrice Talon reçu au Parlement par le président de l'Assemblée nationale, Adrien Houngbédji.

l'homme et de la femme, étant considéré comme un obstacle à la concrétisation de ce consensus, des amendements se sont avérés nécessaires pour instaurer une discrimination positive à l'égard des femmes.

Aussi, est-il proposé un amendement à l'article 81 de la Constitution de manière à ce que le Code électoral puisse disposer de mesures qui assurent la promotion de l'élection des femmes. L'effectif des femmes qui siègent à l'Assemblée nationale pourrait ainsi être relevé en vue de bénéficier d'une contribution significative de cette importante composante de la société béninoise.

En outre, la perspective de l'organisation d'élections au cours des trois prochaines années a conduit les députés à un réexamen du calendrier des élections. Il est apparu alors que la conjoncture politique, économique et sociale des

treize années à venir sera dominée par les campagnes électorales et l'organisation de différents scrutins.

Pour les députés, une telle situation n'est guère sans conséquence pour le climat social, le climat des affaires, les finances publiques et la préservation d'un environnement de sérénité indispensable à la bonne conduite des actions de développement économique et social.

L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS 90 JOURS APRÈS CELLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A l'origine de cette situation se place la durée du mandat des députés, le seul à faire exception au quinquennat. Aussi, des députés ont-ils estimé indispensable l'alignement de la durée des mandats et le regroupement des élections à l'instar de plusieurs pays africains. Ils proposent par con-

Amendée, la constitution va opérer des transformations majeures : davantage de femmes dans les débats parlementaires et un calendrier électoral dans le sens d'un regroupement des élections.

séquent que l'élection des députés intervienne dans un délai qui ne peut excéder quatre-vingt-dix jours après celle du président de la République.

La Constitution devrait donc être amendée en certains de ses articles pour opérer ces transformations majeures qui impliquent davantage les femmes dans les débats parlementaires et qui réorganisent le calendrier électoral dans le sens d'un regroupement des élections.

A la faveur de l'examen de ces deux considérations, ces députés ont estimé opportun d'instaurer enfin la Cour des comptes et de consacrer la suppression de la peine de mort dans l'arsenal juridique béninois.

Telles sont les propositions que l'Assemblée nationale a décidé de faire passer au référendum.

Parakou accueille les véhicules de Bénin-Taxis

DEPUIS LE 07 JUILLET 2018 EN EFFET, AVEC L'EXTENSION DE SA FLOTTE AU-DELÀ DE COTONOU DÉCIDIÉE PAR LE GOUVERNEMENT, LES VÉHICULES DU PROJET BÉNIN-TAXIS CIRCULENT DÉSORMAIS À PARAKOU.



07 juillet 2018. Parakou. Aurélie Adam Soulé Zoumarou, la ministre de l'Economie numérique et de la Communication, fait l'exemple lors du lancement officiel de Bénin Taxi.

Abdoulaye Bio Tchané, le ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, en présence d'Aurélie Adam Soulé Zoumarou, la ministre de l'Economie numérique et de la Communication, a présidé la cérémonie qui a consacré le lancement des activités de la flotte de Bénin-Taxis dans tout le département du Borgou et les autres localités du pays concernés par son extension.

Depuis le 07 juillet 2018 en effet, avec l'extension de sa flotte au-delà de Cotonou décidée par le gouvernement, les véhicules du projet Bénin-Taxis circulent désormais à Parakou. Une vingtaine de ces véhicules, qu'on reconnaît par leur couleur jaune, a été convoyée dans la ville.

Selon Seïbou Assan, directeur général du Centre de partenariat et d'expertise pour le développement durable, qui gère le projet, Bénin-

Taxis est une idée du président Patrice Talon. Il a été mis en route le 03 juillet 2017 à Cotonou, avec un total de 300 véhicules acquis par l'Etat, puis confiés à des artisans, en vue d'améliorer la mobilité urbaine.

« L'objectif est d'offrir aux populations des grandes villes et aux visiteurs du pays, un mode de transport urbain sécurisé, confortable et à un prix abordable », a-t-il indiqué. Après une année d'activité à Cotonou et ses environs, poursuit-il, Bénin-Taxis a impulsé un changement dans les habitudes locales de consommation en matière de transport urbain. En dehors des centaines d'emplois directs et indirects créés, il a également contribué à accroître l'attractivité touristique.

Pour le ministre d'Etat, Abdoulaye Bio Tchané, le souci du gouvernement, c'est de doter toutes

Le projet Bénin Taxi sera également étendu à PortoNovo, Abomey, Bohicon, Ouidah, Allada, Abomey-Calavi et Natitingou.

les grandes villes de moyens de transport urbains modernes et d'infrastructures adéquates. « L'extension de la flotte Bénin-Taxis à Parakou s'inscrit dans la droite ligne du combat pour la modernisation des villes béninoises et l'amélioration des conditions de leurs populations », a-t-il précisé ajoutant qu'en dehors de Parakou, la cité des Koburu, le projet sera également étendu à Porto-Novo, Abomey, Bohicon, Ouidah, Allada, Abomey-Calavi et Natitingou.

Djibril Mama Cissé, préfet du Borgou, souligne que le démarrage des activités de la flotte automobile Bénin-Taxis à Parakou intervient à un moment opportun, pour combler le besoin croissant et manifeste de mobilité. Il a invité la population de la ville à soutenir l'initiative, en empruntant quotidiennement les véhicules mis à sa disposition pour ses courses.

La Cour constitutionnelle valide le retrait du droit de grève à certains corps de métier

LES DÉCISIONS DE LA COUR CONCERNENT AUSSI, ENTRE AUTRES, LA LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE ET LA LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI N° 2015-18 DU 13 JUILLET 2017 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.



La Cour constitutionnelle, à la faveur de sa traditionnelle audience publique, en sa séance spécifique du 28 juin 2018, a pris la décision de retirer le droit de grève à certains corps de métier. La Cour déclare ainsi conformes à la Constitution différentes lois dont celle N° 2018-01 votée par l'Assemblée nationale le 04 janvier 2018.

Les décisions de la Cour concernent aussi, entre autres, la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et la loi modifiant et complétant la loi n° 2015-18 du 13 juillet 2017 portant statut général de la fonction publique.

La nouveauté en ce qui concerne cette dernière loi est qu'elle édicte au dernier alinéa de son article 50 nouveau, que « sont exclus du droit de grève, les militaires, les agents des forces de sécurité publique et assimilés (gendarmes, policiers, douaniers, agents des eaux-forêts et chasses, sapeurs-pompiers) ; le personnel de la santé, le personnel de la justice, les personnels des services

La validation de la Cour consacre le retrait du droit de grève aux magistrats, elle leur accorde par la même occasion, des avantages substantiels.

de l'administration pénitentiaire ; les personnels de transmission opérant en matière de sûreté et de sécurité de l'Etat. »

Il convient de mentionner que si cette validation de la Cour consacre le retrait du droit de grève aux magistrats, elle leur accorde par la même occasion, des avantages substantiels visant à leur offrir de meilleures conditions de vie et de travail.

Ainsi par exemple, l'article 21 de ladite loi stipule que « l'Etat assure la sécurité des magistrats et celle de leur famille. Indépendamment des règles fixées par le code pénal et les lois spéciales, les magistrats sont protégés contre les menaces et attaques de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent être l'objet dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Les chefs de juridiction et de parquet, les présidents de chambre, les présidents de section de la Cour suprême, les premiers avocats généraux près ladite Cour, les présidents de chambre des Cours d'appel, les doyens des juges d'instruction

ont droit à une garde rapprochée. De même, tous les magistrats qui en raison de leur fonction se trouvent particulièrement exposés à des risques d'insécurité, ont droit à une garde rapprochée. En cas de défaillance, l'Etat doit réparer le préjudice qui en résulterait. »

Il est bon de retenir par-dessus tout, ainsi que le spécifie l'alinéa 1er de l'article 20 de cette loi, que les magistrats jouissent toujours du droit syndical, du droit d'association. Ainsi, dit cet alinéa, « comme citoyens, les magistrats jouissent de la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion. Ils sont libres de se constituer en association ou en toute autre organisation ou de s'y affilier pour défendre leurs intérêts, promouvoir leur formation professionnelle et protéger l'indépendance de la magistrature. [...] » C'est seulement la grève qui leur est interdite. La grève qui, en réalité, n'est qu'un moyen de revendication parmi tant d'autres.

Cécile Marie-José de Dravo Zinzindohoué élue présidente de la Haute cour de justice



Perçue depuis longtemps comme une institution de complaisance par nombre de Béninois, jugée incapable de jouer le rôle à elle dévolue par la Constitution, la Haute Cour de Justice fait peau neuve. Les réformes insufflées par le régime du président Patrice Talon, impacte cette structure qui amorce ainsi un renouveau institutionnel, pour regagner la confiance des citoyens et accompagner le développement du pays.

En effet, le 25 juin 2018, sous la direction de Ousmane Batoko, président de la Cour suprême et doyen d'âge des juges, Mme Cécile Marie-Josée de Dravo Zinzindohoué, juriste de profession (enseignante de droit public) et membre de la sixième législature de la cour con-

stitutionnelle, a été portée à la présidence de la Haute cour de justice, par un score de 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, en lieu et place de Marcelline-Claire Gbèha Afouda qui a dirigé cinq années durant, cette institution.

« Le résultat du vote est fort comme message. Cela signifie qu'on attend beaucoup de moi, mais pas de moi seule. Car, mes collègues m'ont élue pour que nous portions ensemble l'institution, sa crédibilité et sa visibilité. Ils sont tous d'accord pour m'accompagner. Et je crois qu'une équipe aussi forte ne peut que gagner », tels sont les premières paroles prononcées par la nouvelle présidente de l'auguste institution. Rappelons au passage, que la Haute Cour de Justice est

« Le résultat du vote est fort comme message. Cela signifie qu'on attend beaucoup de moi, mais pas de moi seul... », Cécile Marie José de Dravo Zinzindohoué

composée de treize membres dont six membres de la Cour constitutionnelle, du président de la Cour suprême et de six députés.

Cécile Marie-José de Dravo Zinzindohoué est ainsi, désormais investie pour siéger à la tête de cette institution chargée de connaître des dossiers dans lesquels sont impliqués le Président de la République et les membres du gouvernement à raison « des faits qualifiés de haute trahison, d'outrage à l'Assemblée nationale, ou d'atteinte à l'honneur et à la probité et d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ».



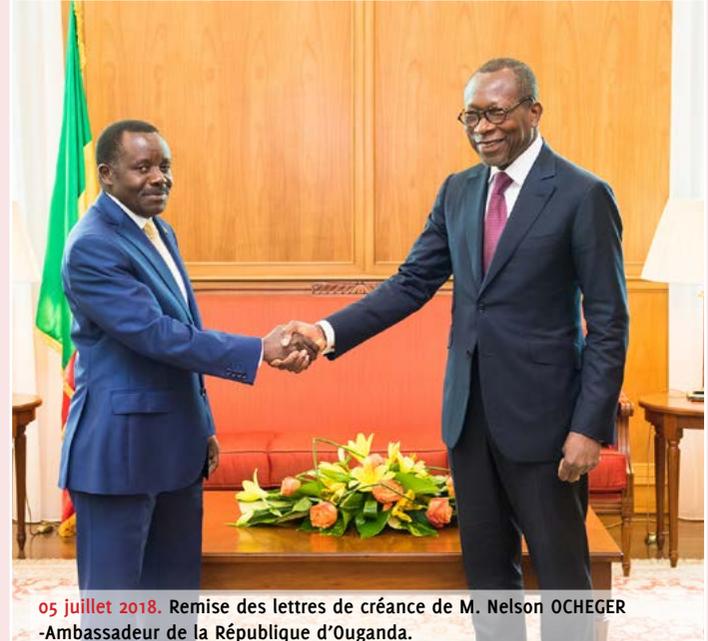
04 juin 2018. Audience avec le Ministre Russe des Affaires Etrangères.



05 juillet 2018. Remise lettres de créance de M. Stefano PONTESILLI, Ambassadeur de la République d'Italie.



05 juillet 2018. Audience avec le Président de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Dr Kassi Jean-Claude Brou.



05 juillet 2018. Remise des lettres de créance de M. Nelson OCHEGER -Ambassadeur de la République d'Ouganda.



05 juillet 2018. Remise des lettres de créance de Mme Shirly HO-VICARIO -Ambassadeur de la République des Philippines.



05 juillet 2018. Remise lettres de créance de M. Edmond Rahaël DEJON WEGA - Haut commissaire du Canada.



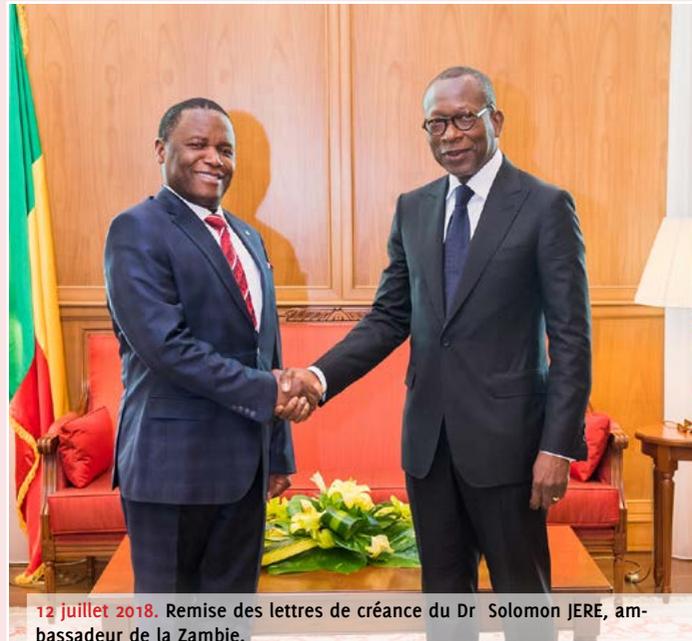
06 juin 2018. Audience avec S.E.M Mohamed Jaber Al-Kuwari Ambassadeur du Qatar.



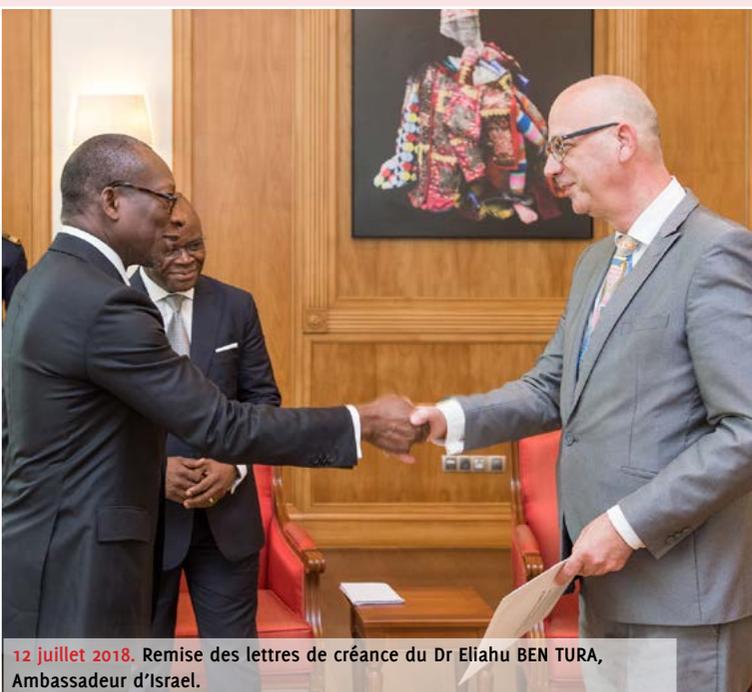
11 juin 2018. Audience avec M. Erick Solheim, Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.



12 juillet 2018. Remise des lettres de créance de M. Werner SENFTER, ambassadeur d'Autriche.



12 juillet 2018. Remise des lettres de créance du Dr Solomon JERE, ambassadeur de la Zambie.



12 juillet 2018. Remise des lettres de créance du Dr Eliahu BEN TURA, Ambassadeur d'Israel.

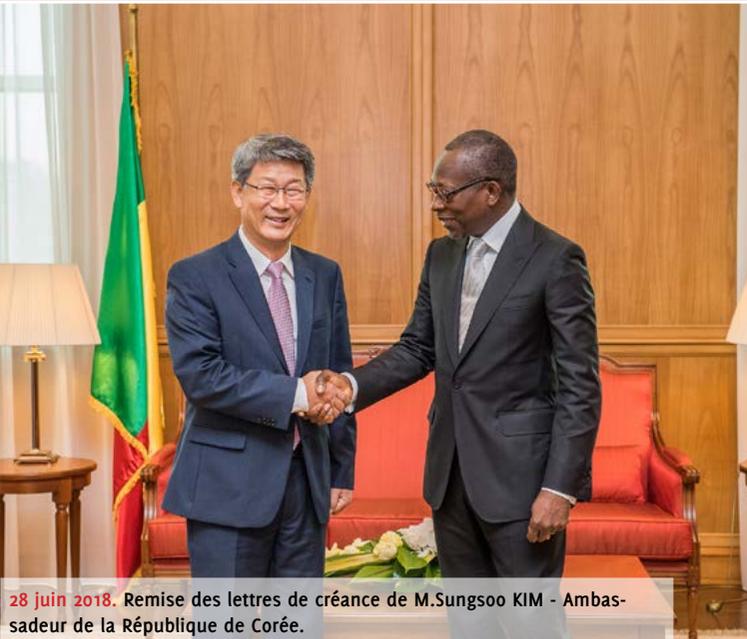


18 juin 2018. Audience avec le Directeur général de l'OMS et la Directrice Afrique de l'OMS.



28 juin 2018. Remise des lettres de créance de Charles Bernardt JOSOB -Ambassadeur de la République de Namibie.

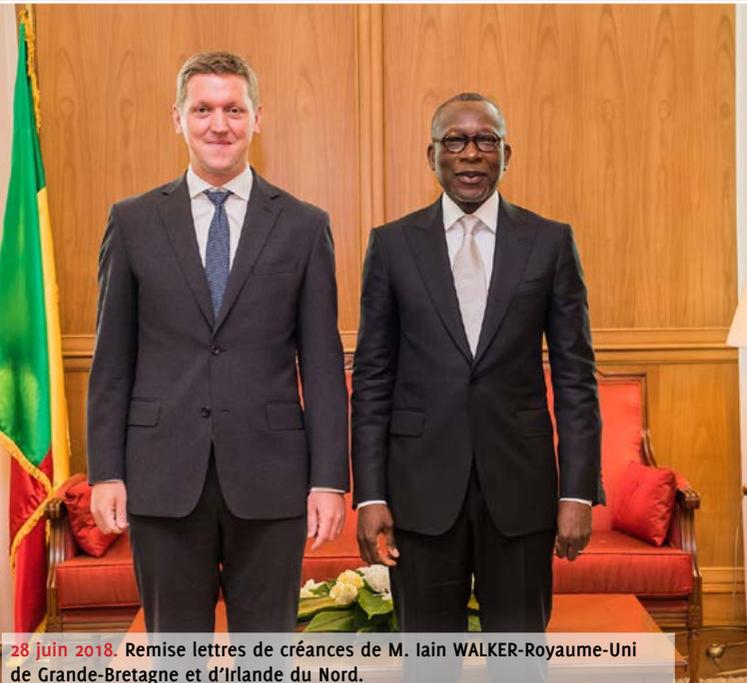
28 juin 2018. Remise des lettres de créance de M.Pingrenoma ZAGRE, ambassadeur du Burkina Faso.



28 juin 2018. Remise des lettres de créance de M.Sungsoo KIM - Ambassadeur de la République de Corée.



28 juin 2018. Remise lettres de créance de M. Léné DIMBAN - Ambassadeur République du Togo.



28 juin 2018. Remise lettres de créances de M. Iain WALKER-Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.



05 juillet 2018. Remise lettres de créance de M. Edmond Rahaël DEJON WEGA - Haut commissaire du Canada.

Dossier spécial

Tourisme : Faire du Bénin une destination incontournable en Afrique !



Après l'économie numérique et l'agriculture, viennent le tourisme et la culture dans l'axe stratégique 4 du Programme d'action du gouvernement (PAG) qui concerne l'amélioration de la croissance économique du Bénin. Dans le PAG, le président Patrice Talon et son équipe gouvernementale constatent d'abord qu'au Bénin, la contribution du tourisme de 0,7% au PIB est très modeste. Pourtant, le Bénin est paradoxalement l'un des pays africains disposant d'un potentiel touristique exceptionnel. « L'ambition du nouveau Gouvernement est de faire du tourisme une filière de développement économique, créatrice de richesses et d'emplois et un outil du rayonnement du Bénin à l'international », mentionne le PAG.

Pour atteindre cet objectif, le Bénin mise donc sur ses nombreux atouts non encore exploités à bon escient. Parmi ces atouts, le plus riche parc animalier et naturel d'Afrique de l'Ouest (la Pendjari et le parc W), les vestiges et la mémoire de la traite négrière qui seront utilisés pour reconstruire la cité historique de Ouidah et aussi la plus grande cité lacustre d'Afrique (Ganvié), entre autres atouts.

Pour coordonner la réalisation de ces chantiers et l'optimisation de ces atouts, le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports dirigé par Oswald Homeky. En cette année 2018, au plan touristique, précise le ministre Homeky, l'action du ministère sera complémentaire à celle de la nouvelle Agence nationale de la promotion des patrimoines et du développement du tourisme placée sous la tutelle de la Présidence de la République et dirigée par José Pliya.



C'est en effet cette Agence, née de la volonté de Patrice Talon, qui s'occupe des projets phares du secteur du tourisme. Elle s'occupe de la mise en œuvre du projet de construction des palais royaux, du projet de construction des musées, et du projet de la route de l'esclave à Abomey, Allada et Ouidah. « La station balnéaire sera une première dans notre pays à Avlekété sur 4 kilomètres. Nous allons avoir les travaux dans la Pendjari qui vont se poursuivre et qui vont permettre au Bénin d'avoir à termes, le plus gros parc animalier d'Afrique de l'Ouest. Donc, nous allons être l'un des pays qui offrent sur l'échelle continentale voire mondiale, des possibilités de tourisme assez exceptionnelles », indique Oswald Homeky.

Le ministère et l'ANPT sont, bien entendu, significativement accompagnés dans leurs tâches respectives par le président Patrice Talon dont la détermination pour transformer le Bénin en destination touristique mondiale n'est plus à démontrer. Pour preuve son engagement pour la restitution des biens culturels du Bénin détenus par la France afin de doper le tourisme béninois. Dans ce dossier spécial, Bénin Révélé Magazine vous plonge non seulement dans les actions et projets du gouvernement dans ce secteur, mais également dans les actions concrètes du président Patrice Talon pour que le Bénin soit en Afrique la destination touristique numéro un. Tout en plaçant le tourisme comme locomotive de la croissance économique du Bénin.

Bonne lecture !



05 mars 2018. Elysée. Paris. Le président français Emmanuel Macron accueille chaleureusement le président Patrice Talon.

Une visite officielle en France fructueuse pour le tourisme béninois

LA PROMESSE DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON À SON HOMOLOGUE BÉNINOIS PATRICE TALON, QU'IL A REÇU À L'ÉLYSÉE LE 05 MARS 2018, D'EXAMINER LES CONDITIONS DE RESTITUTION DES ŒUVRES CULTURELS DU ROYAUME DE DAHOMEY ET BIEN D'AUTRES DÉTENUS PAR LA FRANCE AUGURE DES LENDEMAINS MEILLEURS POUR LE TOURISME AU BÉNIN.

Après une visite de travail et d'amitié du président Patrice Talon chez son homologue Emmanuel Macron à Paris, visite qui aura duré cinq jours, le chef de l'Etat a regagné Cotonou le 10 mars 2018. A son arrivée à

l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou Cadjehoun, Patrice Talon a fait une courte déclaration à l'endroit des journalistes, à sa descente d'avion, au salon d'honneur de l'aéroport.



on – Macron à Paris, le président français a annoncé cinq axes majeurs de coopération autour desquels il entend marquer l'appui de la France au Programme d'Action du Gouvernement en cours d'exécution au Bénin. Et parmi ces axes de coopération, le secteur touristique occupe une place importante. Car l'appui de la France va porter sur le projet « Réinventer la cité lacustre de Ganvié », à travers une déclaration d'intention portant sur un montant de 43 millions d'euros et sur la coopération culturelle en vue du retour d'objets historiques ou culturels béninois actuellement en France ou de leur exposition/conservation dans leur pays d'origine grâce à la mise en place de mesures concrètes dont la définition est d'ores et déjà confiée à un groupe de travail.

Parmi les autres projets annoncés figurent celui de construction du Centre hospitalier universitaire d'Abomey-Calavi (l'hôpital de référence) matérialisé par la garantie de la Banque publique d'investissement, avec une assurance-crédit de 175 millions d'euros ; le financement du projet d'Adaptation des Villes aux Changements climatiques, d'un coût total de 58 millions d'euros ; et enfin le projet de la Cité internationale de l'Innovation et du Savoir à travers l'apport de grands groupes éducatifs et académiques français.

Il faut signaler que le président Emmanuel Macron s'est montré admiratif des réformes en cours au Bénin, lesquelles, quoique difficiles et générant toutes sortes d'incompréhensions et d'oppositions des conservatismes, sont nécessaires et traduisent que le Bénin est enfin sur la bonne voie. Occasion pour le président Patrice Talon de réaffirmer sa détermination à poursuivre lesdites réformes, pour remettre son pays dans le bon sens de l'histoire et du développement.

Durant le séjour français de Patrice Talon, il a donc été procédé

à la signature, entre les deux parties, représentées par le ministre Romuald Wadagni (Economie et Finances) et Rémy Rioux (Agence Française de Développement) d'une convention de financement portant sur le projet d'adaptation des villes aux changements climatiques (PAVIC) d'un coût total de 58 millions d'euros (dont 50 en prêt et 8 en subvention) ; et d'une déclaration d'intention relative au financement du projet touristique « Réinventer la cité lacustre de Ganvié » pour un montant de 43 millions d'euros dont 40 en prêt et 3 en subvention. Ceci dans la suite concrète des annonces faites plus tôt par le président Emmanuel Macron.

Ce séjour français qui s'est déroulée du 05 au 10 mars 2018, a permis de faire le point de la relation entre les deux pays et de lancer de nouveaux chantiers de coopération. Patrice Talon dit avoir partagé avec son homologue français « le caractère impératif des réformes » qu'il a initiées au Bénin et « le nécessaire courage qu'il faut avoir pour leur mise en œuvre », ajoute-t-il. Mais le point culminant de cette visite, et c'est là l'autre source de la satisfaction présidentielle, c'est selon les propos mêmes du chef de l'Etat, la « réponse favorable et sans équivoque » de la France quant à la restitution des biens culturels historiques formulée par le Bénin et à la demande de coopération muséale adressée à la France.

Le président de la République informe qu'au-delà de la finalisation de certains accords et projets, « la partie française nous a présenté en détails tous les audits de coopération technique et financière ainsi que leur évolution adaptées au contexte actuel et aux ambitions des nouvelles autorités françaises qui montrent une ferme volonté de dynamiser la coopération économique en Afrique et d'y promouvoir les investissements en présence des entreprises françaises ».

Le président de la République a dit sa réelle satisfaction quant à l'issue de cette visite. C'était à peine s'il pouvait dissimuler cette mine gaie, qui laissait alors présager son émotion. Cette visite a été « satisfaisante à tout point de vue », dit le chef de l'Etat. Il affirme que « la qualité et les résultats des multiples séances de travail qui ont eu lieu dans divers domaines et à divers niveaux consacrent la nouvelle dynamique de coopération entre la France et le Bénin ».

En effet, au cours de la conférence de presse conjointe Tal-

Patrice Talon : « Ces biens culturels nous appartenait et continuent de nous appartenir »

« Ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir présenter dans notre parc touristique et patrimonial, ce patrimoine qui est le nôtre, qui aujourd'hui est partagé par la France et qui est ici à cause de l'évolution du monde et des communautés humaines mues par l'intérêt dans lesquels les rapports de force ont donné des positions dominantes à une communauté contre une autre et qui relève de l'histoire du monde. Ces œuvres qui sont ici et qui matérialisent les relations historiques entre les peuples du Dahomey, des habitants du Golfe de Guinée dans le temps et la France ne nous met pas dans un sentiment de conflit et de revendication absolue. Nous sommes conscients que c'est parce que le monde a ainsi évolué que ces patrimoines se sont retrouvés ici. Et cela relève également de l'histoire de la France.

Nous sommes dans une démarche

de négociation, de coopération afin que ces biens qui ont été le témoin d'une histoire entre deux peuples soient restitués. Même si ces biens nous appartenait et continuent de nous appartenir, l'idéal pour nous, la France et le Bénin, deux pays qui coopèrent, c'est de nous mettre dans une dynamique de négociation...

Ce que nous voulons c'est que tous ces biens fassent également partie de notre patrimoine culturel et touristique, afin que pour ce qui peut être restitué, pour ce qui va rester ici, pour ce qui ne sera pas identifié et qui sera considéré comme faisant partie de ce patrimoine puisse rentrer dans une dynamique globale de coopération et d'échanges. Afin que ce ne soit pas simplement sur un objet que nous ayons une action, mais c'est sur l'ensemble de ces biens culturels. Mais pas dans un esprit de conflit, mais dans un esprit de coopération. »



Emmanuel Macron : « Il faut qu'il y ait un cadre pour la restitution »



« ...Ces œuvres ont souvent quitté l'Afrique pour plusieurs raisons. D'abord, pendant la période de colonisation parce qu'elles ont en effet, à ce moment-là, été prises. Parce que parfois elles ont été l'objet de trafics accomplis par des occidentaux comme les Africains. Ensuite, parce qu'elles ont été le fruit de différents échanges et marchandages et enfin parce qu'elles ont parfois été ramenées en France par des missions anthropologiques afin d'être protégées. Ce qui est d'ailleurs le cas de plusieurs œuvres qui viennent de l'ancien royaume du Dahomey et qui sont exposées au musée du Quai Branly avec de grandes missions anthropologiques qui ont marqué l'histoire française du XXe siècle...

C'est d'ailleurs dans cet esprit-là (de coopération, ndlr) que j'ai souhaité voir ces œuvres circuler, certaines restituées et pour d'autres être prê-

tées. Il faut pour cela qu'il y ait un cadre. C'est le but de la mission Savoy/Sarr. Pourquoi ? S'il n'y a pas des conditions de bonne conservation, s'il n'y a pas de bons professionnels pour les protéger et s'assurer qu'il n'y aura aucun trafic, aucune attaque et qu'elles ne seront pas perdues, nous ne faisons pas fait notre travail collectif.

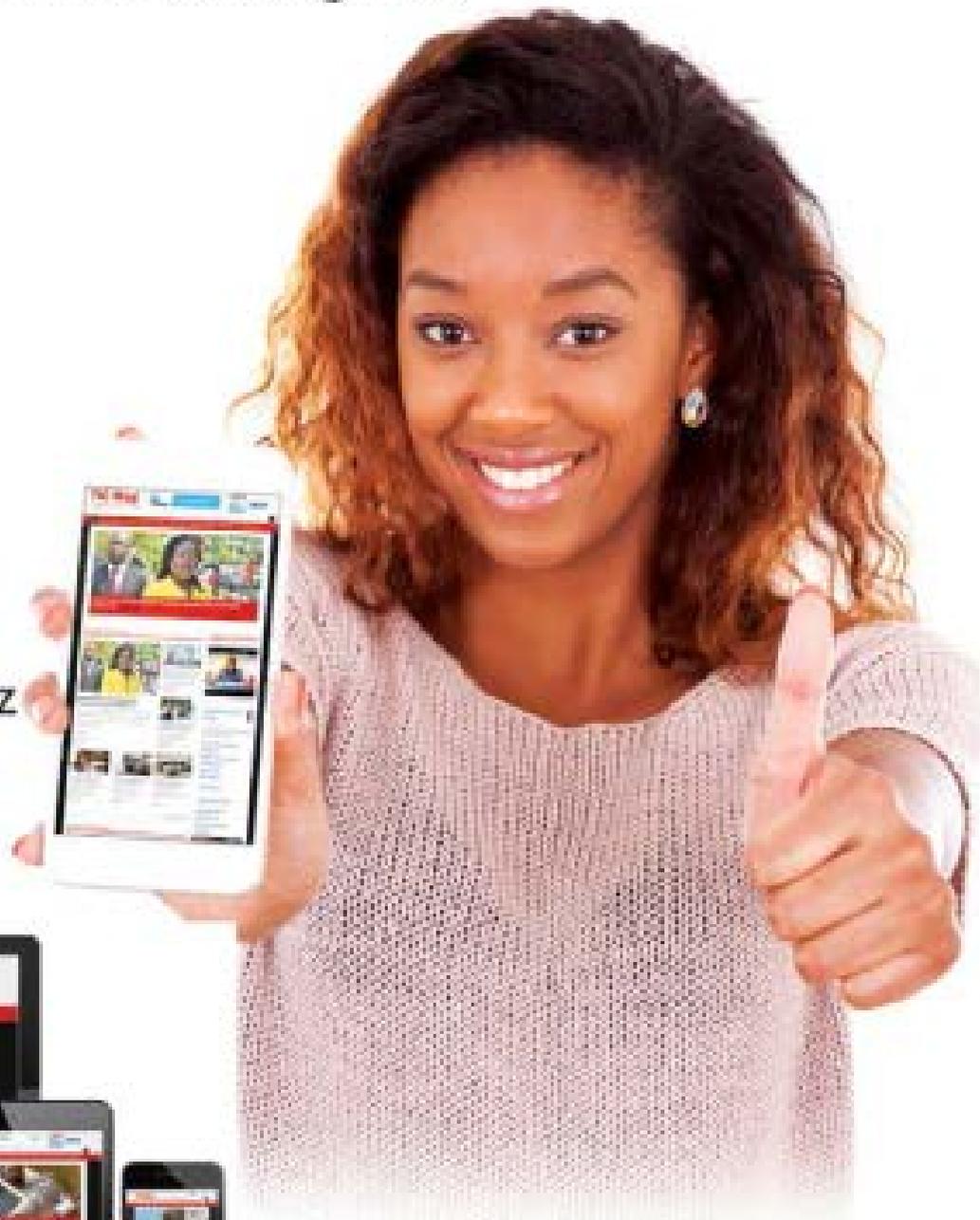
Donc, il y a là un cadre de partenariat scientifique, muséographique, culturel qui doit être construit. C'est l'objectif de cette mission qui se déroulera durant l'année. Mais, je pense qu'il y a aussi certaines œuvres dont la problématique est parfois plus aisée. Il y a aussi des pays plus avancés que d'autres dans cette volonté, ce qui est le cas du Bénin. J'ai souhaité que nous puissions envisager une mission de circulation de certaines œuvres d'art plus simples dès cette année. »

TIC Mag

www.ticmag.net

Tous les jours,
l'actualité des
TIC & Télécoms
au Cameroun
et en Afrique.

Recevez
gratuitement
nos newsletters
quotidiennes et lisez
nous sur tous vos
terminaux.



By **ICT MEDIA**
Your progress
our passion

Yaoundé Etoudi Rue 5.994 / Libreville Boulevard

Tél: +237 243 25 64 36 / +241 02 79 97 38

E-mail: contact@ticmag.net

www.ticmag.net

BP: 806 Yaoundé Cameroun

Patrice Talon : « Les grandes nations acquièrent de la grandeur en restituant les biens culturels »



01er juin 2018. Paris. Le président de la République Patrice Talon lors de son plaidoyer en France.

POUR DÉVELOPPER LE TOURISME DE SON PAYS, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN PLAIDE POUR LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AFRICAINS. FORT ÉDIFIANTE, SA PLAIDOIRIE LE 1ER JUIN 2018, À PARIS EN FRANCE, À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA CIRCULATION DES BIENS CULTURELS.

Dans son discours d'ouverture à la conférence internationale sur « la circulation des biens culturels et le patrimoine partagé : quelles nouvelles perspectives ? », le président Patrice Talon a, à nouveau et comme par le passé, appelé les pays occidentaux à restituer aux pays afri-

cains leurs biens culturels qu'ils détiennent dans leurs musées.

D'après Patrice Talon, restituer ces biens serait faire preuve de bonne volonté dans la coopération avec les pays africains, mais surtout faire acte de grandeur. « Le retour des biens dans les pays

qui les ont créés, dans les pays en voie de développement, serait un geste de bonne volonté, un geste de développement, un geste de prospérité partagée. Les grandes nations, qui n'ont pas grand-chose à perdre que d'acquérir de la grandeur, gagneraient à accompagner ce mouvement qui semble naître pour que ces objets qui



Pour sa part, depuis deux ans, le Bénin qui s'est engagé dans un important programme de développement du secteur de la culture et du tourisme pour augmenter son potentiel d'attractivité et d'investissement dans un secteur réputé porteur de développement socioéconomique œuvre, pour le retour de ses biens. « Au-delà des considérations d'ordre politique, historique, sociologique ou philosophique, la restitution, le partage et la circulation des biens culturels sont désormais pour le Bénin, un moyen de lutte contre la pauvreté, un facteur de création d'emplois et de richesses, un outil de développement socioéconomique ; toute chose qui relève des objectifs de l'aide au développement et de la coopération », précise Patrice Talon.

Le président béninois ne manque pas de revenir brièvement sur les conditions d'exportations de ces biens culturels. « Ces biens uniques et exceptionnels, dont l'histoire a du mal à être contée avec aisance dans leurs lieux actuels de rétention, n'attendent que d'être retournés dans leurs milieux naturels en vue de leur renaissance », plaide Patrice Talon.

Pour le président, ces biens culturels sont une composante majeure de l'identité des peuples dont ils incarnent l'histoire et, de ce fait, doivent rester leur propriété exclusive en continuant de rester accessibles à toute personne en quête de découverte et de savoir.

CONDITIONS POUR LA RESTITUTION : LE DIALOGUE

Patrice Talon poursuit dans son argumentaire : « Vous convenez avec moi que ces biens ont une âme et que dans leur environnement naturel, sur leur terre de naissance, exposés parmi les leurs, là où tout est en cohérence avec leur essence et où leur histoire révèle davantage leur grandeur que leur asservissement, ces témoins exceptionnels de notre histoire vivront enfin le rayonnement que vivent leurs semblables des autres contrées de ce même monde. »

Et le président d'ajouter que la question de la circulation des biens culturels et du patrimoine partagé est indissociable de celle de leur histoire originelle et surtout de la reconnaissance des vrais dépositaires de cette histoire.

Pour la restitution totale de ces biens culturels exposés en Europe, Patrice Talon croit au dialogue et à la coopération : « Pour sa part, le Bénin reste convaincu d'une chose : quelles que soient les circonstances historiques de délocalisation des biens, la coopération et le partenariat restent le moyen le plus efficace pour leur renaissance et leur rayonnement durable au profit de tous... Il en va enfin du dialogue approfondi entre les États, tant ces biens culturels sont porteurs d'identité, de diversité et d'enrichissement mutuel, facteurs de bien-être partagé, de cohésion et de paix. »

Trois musées de renom à construire au Bénin

A Paris, lors de la conférence internationale sur la circulation des biens culturels, le président Patrice Talon a annoncé que le Bénin a entrepris de construire trois musées dotés des moyens les plus modernes de conservation et d'exposition pour révéler au monde, dans un esprit nouveau, sa place, sa contribution et son rôle dans l'évolution de l'humanité.

Le Bénin compte donc, avec la restitution de ses biens cul-

turels, réhabiliter et offrir au monde, l'épopée de ses rois et de ses amazones, les vestiges du plus grand port ouest africain de l'histoire de l'esclavage ainsi que la richesse des arts et cultures de son patrimoine Vaudou. Raison pour laquelle le Gouvernement du Bénin a formellement saisi, le 26 août 2016, les autorités françaises d'une demande de restitution des biens culturels patrimoniaux du Bénin détenus dans des musées et collections privées.

ont une valeur historique importante et une valeur économique, parce que objet de tourisme potentiel, soient restitués. Ce serait pour ces grands pays développés un geste de coopération efficace », déclare le président Béninois.

Patrice Talon ne manque pas de rappeler que l'Unesco, dans son rôle, « a raison et a l'obligation d'œuvrer à faire prospérer cette vision que le président Macron a exprimée à Ouagadougou, et qui, relance le débat sous un nouveau jour ».

Un musée international et un mémorial du Vodoun bientôt construits à Porto-Novo

DES CONTRATS SIGNÉS POUR LA CONSTRUCTION DU MUSÉE INTERNATIONAL DES ARTS ET CIVILISATIONS VODUN/ORISHA ET DE L'ARÈNE D'EXPRESSION ET DE SORTIE DES VODUN MASQUÉS, DEUX PROJETS INSCRITS DANS LE PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT.



Maquette du Musée international des Arts et Civilisations VODUNS ORISHA. Porto Novo

Le gouvernement du Nouveau départ avance assurément vers la mise en œuvre de ses gigantesques projets touristiques. La signature de contrats avec les cabinets chargés des études de ces projets qui font partie d'une série de travaux aux architectures originales, a eu lieu le 14 juin 2018.

Aux rangs de ces projets, la construction du Musée international des arts et civilisations vodun/orisha et de l'arène d'expression et de sortie des vodun masqués qui sont deux projets inscrits dans le Programme d'action du gouvernement.

Étendues sur une superficie impressionnante, le musée inter-

national des arts et civilisations vodun/orisha ainsi que l'arène d'expression et de sortie des vodun masqués seront construits à équidistance à quelques encablures de la lagune de Porto-Novo entre des jardins potagers et l'arbre fétiche dans la capitale béninoise.

Les deux infrastructures feront désormais partie d'une vaste opération de charme dans les salons touristiques du monde et permettront au gouvernement de redonner à la ville ses lettres de noblesse.

L'opérationnalisation de ces projets de construction de musées se fera par une équipe professionnelle, reconnue. Ainsi, la maîtrise

L'opérationnalisation de ces projets de construction de musées se fera par une équipe professionnelle reconnue.

d'œuvre est confiée au cabinet Jacqueline Osty & Associés. Celui-ci est composé de l'architecte mandataire Yves Simon auquel est associé l'architecte Béninois Lawhal Chitou, des paysagiste-urbanistes Jacqueline Osty et Mikael Mugnier et du botaniste Moréno Dadjo. Le Bureau d'études techniques de cette équipe est dirigé par Pierre Simonnet.

Les études qui dureront dix mois, conduiront au démarrage effectif des travaux, prévu pour 2019. Le tourisme béninois bénéficiant d'un important potentiel naturel et culturel, le gouvernement souhaite faire du Bénin, une destination de premier ordre en Afrique.

Le plan pour la réhabilitation de la Cité historique d'Abomey se concrétise

POUR FAIRE RENAÎTRE LE TOURISME DANS LA VILLE D'ABOMEY, LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE QUI RACONTE L'ÉPOPÉE DE SES ROIS ET AMAZONES APPROCHE...

Dans le but de doter le Bénin d'une industrie touristique attrayante avec pour ambition d'absorber une forte main d'œuvre et visant la création des richesses et le développement du pays, le gouvernement de la rupture a dévoilé le 14 juin 2018, le contenu des projets à réaliser dans ce domaine ; ainsi que les délais d'études et de réalisation des travaux.

Dans cette perspective, le gouvernement prévoit, pour faire renaître le tourisme dans la ville d'Abomey, la construction d'un musée qui raconte l'épopée de ses rois et amazones, ainsi qu'une arène d'expression et de sortie des vodun non masqués. C'est que, selon le diagnostic du président Patrice Talon, la ville d'Abomey a un potentiel touristique insuffisamment révélé. La réalisation de ces deux grands projets va certainement contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Il faut indiquer au passage, que ce lancement de la phase opérationnelle du développement de ces équipements culturels et touristiques constitue une étape majeure dans la mise en œuvre du volet touristique du Programme d'action du gouvernement (PAG). Tout ou presque est alors, désormais connu sur le plan du Chef de l'Etat, pour la relance du secteur touristique au Bénin en général et d'Abomey en particulier.

Ce projet sera développé sur un site de trois hectares. Il y sera question de la construction d'une arène d'expression et de sortie des vodun non masqués sur une superficie de 4.000 m², il est aussi prévu d'y ériger un ensemble muséal de 3000 m², dont 600 pour la salle d'exposition. Plusieurs autres in-



Maquette musée de l'épopée des amazones et des rois d'Abomey

Six projets phares, sur les quarante-cinq que compte le Pag, sont en effet consacrés au développement du tourisme.

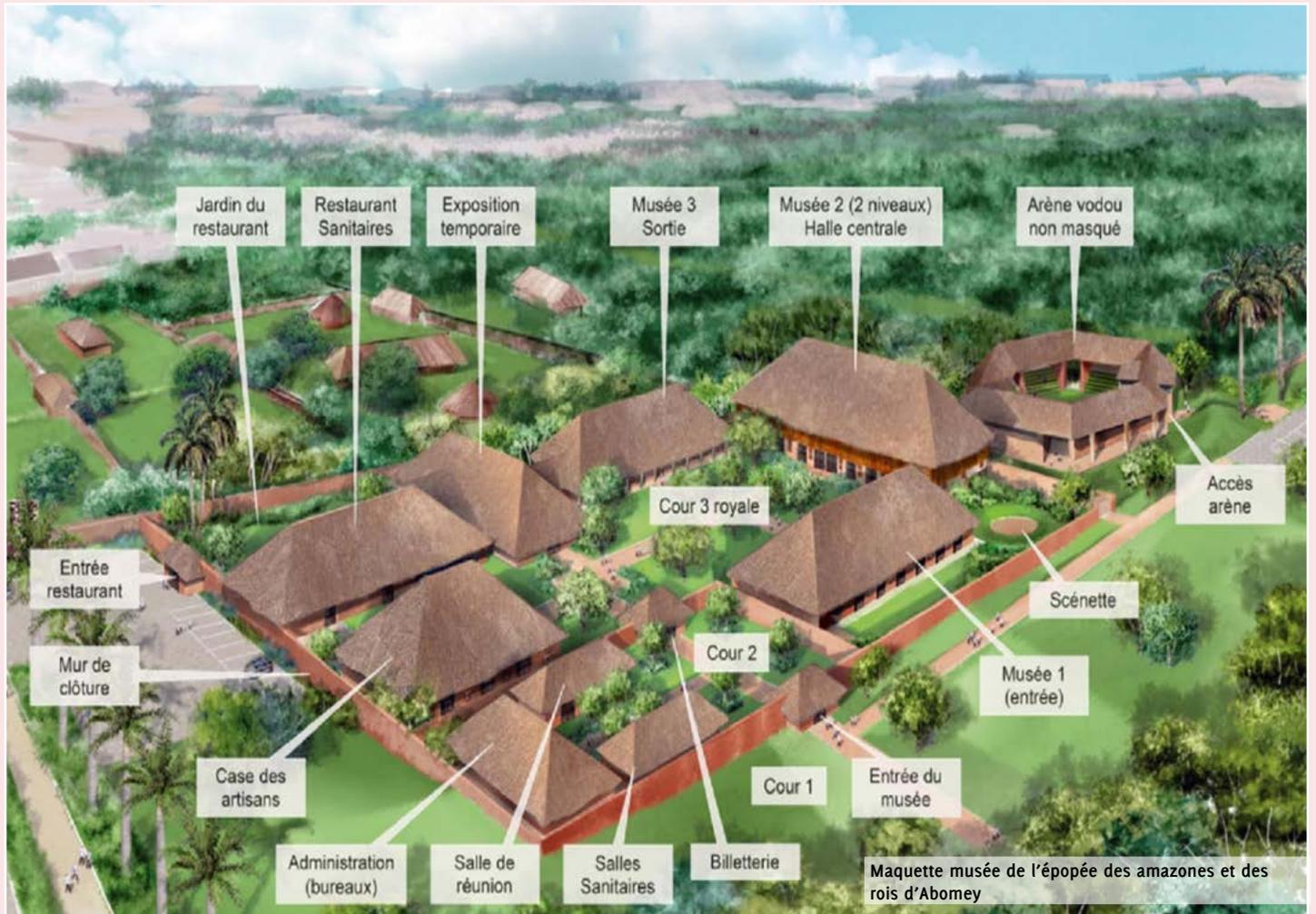
frastructures seront greffées autour de cette salle.

Des commodités urbaines y sont également prévues. Il faut préciser que les mois de janvier et février 2019 seront consacrés au choix des entreprises devant exécuter les travaux dont la fin est prévue pour décembre 2020.

Rappelons que six projets phares, sur les quarante-cinq que compte le PAG, sont en effet consacrés au développement du tourisme. La signature des contrats pour les études avec des cabinets de grande classe vient d'être faite, après les dernières touches apportées à la conception des projets ; une étape décisive dans la mise en œuvre desdits projets.

Ainsi, un plan d'action détaillé de la réalisation de ces infrastructures a été rendu public. Les deux études vont s'étaler chacune sur huit mois et devront impérativement prendre fin en décembre 2018. Elles ont été confiées à trois cabinets internationaux.

Cette équipe de maîtrise d'œuvre est composée de « Idée verte », spécialisée dans la création et l'entretien de jardins et de terrasses ; et de « ECI-SUD » qui intervient dans les ingénieries structure, courants fort et faible, dans l'acoustique ou encore dans la climatisation. Les études architecturales du projet sont confiées à Aimé Goncalves, architecte béninois, Jacques Laloue, chef du projet et Abdellatif Loutati, directeur du projet.



Quelques projets touristiques du Bénin



Maquette musée Toussaint Louverture d'Allada



Maquette perspective intérieure du musée d'Allada

Quelques projets touristiques du Bénin



Maquette Bateau du départ du non retour. OUIDAH

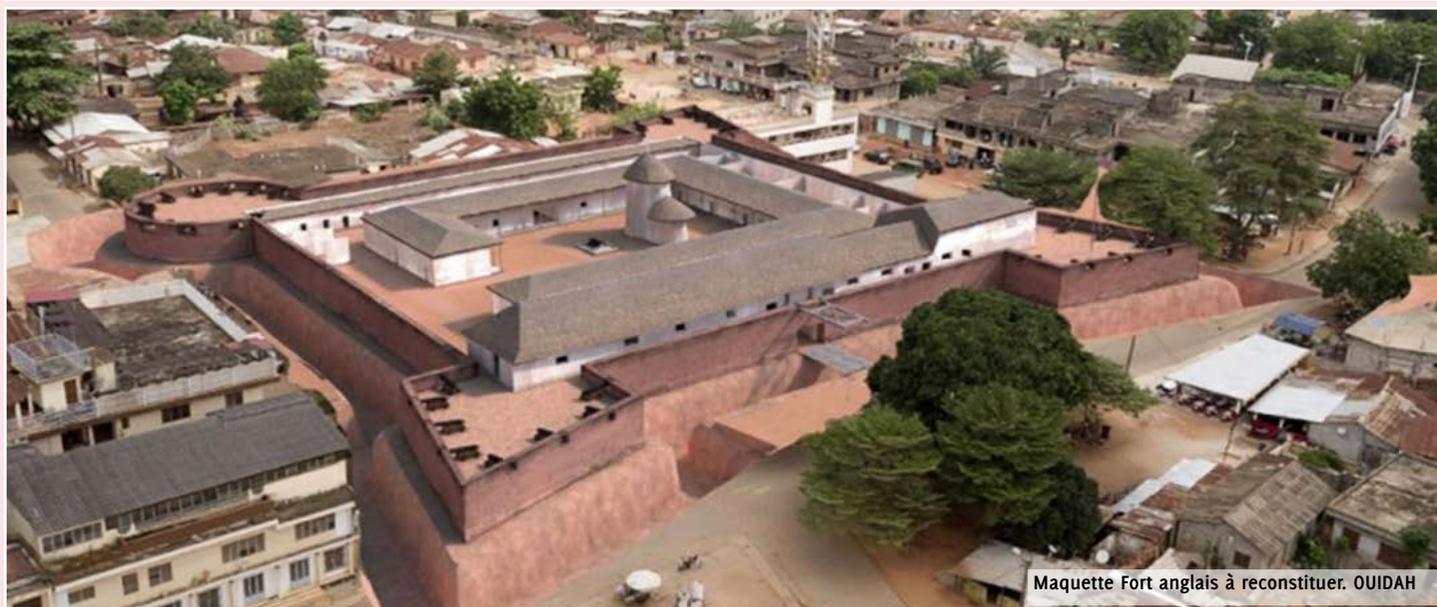


Maquette du Bateau du départ du non-retour à reconstituer. A Ouidah.

Quelques projets touristiques du Bénin



Maquette ESPACE CULTURES DES DIASPORAS (MUSÉE DE PORTO NOVO)



Maquette Fort anglais à reconstituer. OUIDAH



Maquette Fort français à reconstituer. OUIDAH



Maquette Fort portugais à reconstituer. OUIDAH

Quelques projets touristiques du Bénin

Projets touristiques : José Pliya rassure les populations de Ouidah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANPT A RAPPELÉ AUX POPULATIONS L'ENVERGURE DES INFRASTRUCTURES QUE LA COMMUNE DE OUIDAH VA ABRITER. SELON LUI, LE FORT PORTUGAIS DEVIENDRA LE MUSÉE D'HISTOIRE DE OUIDAH.



José Pliya, DG de l'ANPT

Dans le cadre du démarrage imminent des projets de développement touristique et des actions de dédommagement, une équipe conjointe de l'Agence nationale de promotion du patrimoine et du développement du tourisme (ANPT) et de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) s'est rendu dans la commune de Ouidah, le 13 juillet 2018.

José Pliya, directeur général de l'Anpt, a rappelé aux populations l'envergure des infrastructures que la commune de Ouidah va abriter. Alors, selon lui, le Fort portugais deviendra le Musée d'histoire de Ouidah. Il est également prévu la reconstruction du

Fort William jusqu'au marché Zobè, la rénovation du Fort français, la construction de la cité historique de Ouidah, la réhabilitation de la Place aux enchères (Place Chacha) jusqu'à la Porte du non-retour.

Ainsi, « dans moins d'un an, notamment en mars 2019, Ouidah sera totalement en chantier dans le cadre de la réalisation des infrastructures touristiques du projet Route des pêches. Il y a beaucoup de travaux en vue pour les artisans et les entrepreneurs locaux ». C'est le message qu'ont reçu les populations de Ouidah notamment celles de l'arrondissement de Djègbadji et du centre-ville, le 13 juillet 2018, de cette délégation

conjointe de l'Anpt et de l'Andf.

L'emprise retenue par le gouvernement à Djègbadji, va de l'hôtel Diaspora à la limite de l'hôtel Djègba. Il s'agira de réhabiliter tout ce périmètre. Il sera construit dans la zone du Champ de tirs, une arène notamment un théâtre de verdure de 2000 places qui servira de cadre aux grandes manifestations.

Le comptoir colonial sera reconstruit et deviendra l'Office du tourisme. Il est également prévu dans le plan d'aménagement, un village artisanal qui valorise le patrimoine artistique de Ouidah, un vivier d'art authentique, et l'érection d'hôtels attractifs. José Pliya souligne le fait que « l'innovation conçue par le président Patrice Talon, c'est un parc d'attraction balnéaire avec un bateau de 40 mètres de haut dont l'intérieur doit refléter et faire revivre les conditions de la traite négrière et tout ce qui l'entoure... ».

Dans son adresse aux populations, José Pliya indique qu'« il y a des gens qu'on va déguerpir, des maisons à casser. Ce sera certainement difficile pour vous. C'est votre contribution de citoyen. Mais, soyez rassurées, on ne spoliera personne et c'est pour ça que nous sommes là ». Il faut rappeler ici que Ouidah bénéficie de presque la moitié du financement prévu pour les projets touristiques inscrits au Programme d'action du gouvernement.

Selon Victorin Kougbiénou, directeur général de l'Andf, les opérations à Ouidah ne devraient pas connaître de résistance. Car des trois communes concernées par la Route des pêches, Ouidah est celle qui a le plus fait respecter les prescriptions et restrictions. Pour lui, c'est la preuve que les populations de Ouidah ont déjà accepté le projet.

Les défis qui attendent Bertrand Adjovi, nouveau directeur du Développement du tourisme

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME A PRIS SES NOUVELLES FONCTIONS, LE 12 AVRIL 2018.



Porté à la tête de la direction du Développement du tourisme, à l'issue du Conseil des ministres du 11 avril 2018, Bertrand Adjovi a pris ses nouvelles fonctions, le 12 avril 2018. L'heureux élu a à cette occasion, dit sa reconnaissance à l'endroit du ministre Oswald Homéky qui a eu confiance en ses compétences en le nommant à la tête de la Direction de développement du tourisme (DDT).

Il y a presque un an jour pour jour, soit le 30 avril 2017, le nouveau directeur du Développement du tourisme publiait sur sa page Facebook, cette sorte de serment : « Si tous

pouvaient le savoir et le réaliser. Si tous pouvaient penser développement de son pays; si tous pouvaient imaginer que la réussite au sommet de l'Etat dépend considérablement de l'apport, quel qu'il soit, de tout citoyen; si tous pouvaient savoir que l'émergence d'un pays dépend de la capacité de ses bras valides à impulser une dynamique aux différents secteurs d'activités économiques; si tous savaient effectivement qu'après les élections, tous devront chercher ensemble à idéaliser son objectif en ne s'extirpant pas de l'essentiel pour la bonne marche des choses dans son pays, tous les Béninois et toutes

les Béninoises se seraient unis autour du Président Patrice TALON afin de faire rêver encore une fois le monde et de l'étonner davantage ».

Ça y est ! Désormais, Bertrand Adjovi a du pain sur la planche. Il devra s'y faire et plusieurs défis l'attendent à la tête de la DDT. L'essentiel de ce qu'aura à faire Bertrand Adjovi lui a été présenté le jour même de sa prise de fonction. Ainsi, au nom du personnel de la direction, Sosthène Capo-Chichi a d'abord souhaité la bienvenue au nouveau locataire de la DDT avant de formuler à son endroit, quelques doléances.

Le représentant du personnel suggère au nouveau directeur de mener à bien la collaboration avec l'Agence nationale de promotion du tourisme. Il fait savoir qu'« aucun chef service n'a été nommé sur des bases juridiques ». Il a expliqué que malgré les efforts du directeur sortant, l'ancien ministre Ange N'koué n'a pas voulu nommer les chefs services. « Nous travaillons en l'air ici » dit-il.

Il plaide par ailleurs, pour que le budget de la direction du Développement du tourisme soit revu à la hausse.

« Quand on m'a nommé j'ai en même temps pensé au jour où je devrais laisser ce poste. Et quand cette idée me traverse l'esprit, je me dis qu'il faut travailler à laisser une bonne trace », s'est ainsi exprimé Bertrand Adjovi à la suite des doléances présentées par ses collaborateurs. Il les a également rassurés que grâce à leur collaboration et au soutien du ministre de tutelle, tous les défis seront relevés.



01er juin 2018. Cotonou. Ernesto O. RAMIREZ, sous-DG en charge de la Culture à l'UNESCO, remet à Oswald HOMEKY, Ministre en charge du Tourisme, le Certificat d'inscription du Complexe de Pendjari au patrimoine mondial.

Pour le parc national de la Pendjari, le Bénin s'associe à National Geographic

UN PARTENARIAT A ÉTÉ SIGNÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ET CETTE ORGANISATION AMÉRICAINE AINSI QU'AVEC AFRICAN PARK ET LA FONDATION WYSS AFIN DE SÉCURISER ET RÉHABILITER L'UN DES DERNIERS ESPACES SAUVAGES D'AFRIQUE DE L'OUEST.

Dans le cadre d'un programme de conservation pluriannuel de 12 milliards 300 millions environ de FCFA, le parc national de la Pendjari va prochainement bénéficier d'une meilleure protection. Cette protection va être assurée par le gouvernement du Bénin, appuyé par des partenaires que sont l'organisation scientifique américaine National Geographic Society, l'ONG internationale African Parks et la Fondation Wyss.

Ce partenariat entre le gouvernement de la République du Bénin et ces trois organisa-

tions, annoncé le 31 janvier 2018, va permettre de sécuriser et réhabiliter l'un des derniers espaces sauvages d'Afrique de l'Ouest, le parc national de la Pendjari. Situé au nord-ouest du Bénin et d'une superficie de 4 800 km², ce parc fait partie de l'ensemble des aires protégées WAP (W-Arly-Pendjari), qui s'étendent sur trois pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le partenariat a été signé par Peter Fearnhead, PDG d'African Parks, Gary E. Knell, PDG de National Geographic Society, Aurélien Ag-



bénonci, ministre des Affaires étrangères, et José Pliya, directeur général de l'Agence nationale de la promotion des patrimoines et du développement du tourisme.

Selon Wyss, « il s'agit d'un partenariat très intéressant entre la Wyss Foundation, National Geographic, African Parks et surtout le gouvernement du Bénin. Cet effort est la preuve qu'en associant les talents de différentes organisations de conservation et du gouvernement, nous pouvons arriver à des effets durables ».

Pour le PDG de National Geographic Society, Gary E. Knell, « cette annonce démontre la force des partenariats. Chez National Geographic, nous nous efforçons chaque jour de préserver l'équilibre de notre planète. En nous associant à African Parks, à la Wyss Foundation et au gouvernement du Bénin, nous réunissons les exper-

tises uniques de chaque organisation (gestion sur le terrain, travaux scientifiques de pointe, prouesses en matière d'exploration et de valorisation) pour créer un modèle de conservation sans précédent ».

Ainsi, l'engagement financier de National Geographic Society qui est de près de quatre milliards de FCFA sur cinq ans complète en partie l'engagement de la Wyss Foundation envers African Parks et le parc national de la Pendjari.

« Le parc national de la Pendjari est une réserve exceptionnelle, qui était menacée depuis trop longtemps par le braconnage. Ce partenariat avec African Parks, National Geographic et Wyss Foundation nous encourage à poursuivre nos efforts pour révéler le potentiel de la Pendjari. La mobilisation internationale pour cette réserve est extraordinaire, d'autant plus qu'elle intervient à un moment où mon

« Le parc national de la Pendjari est une réserve exceptionnelle, qui était menacée depuis trop longtemps par le braconnage. Ce partenariat avec African Parks, National Geographic et Wyss Foundation nous encourage à poursuivre nos efforts pour révéler le potentiel de la Pendjari », Patrice Talon

gouvernement s'est engagé à faire du tourisme un levier de développement sur le long terme », s'est félicité le chef de l'Etat, Patrice Talon.

Il faut rappeler que l'ONG African Parks, spécialisée dans la conservation de zones protégées en Afrique, a initié sa mission de gestion de la Pendjari, site classé au patrimoine mondial, en mai 2017, en partenariat avec la Présidence de la République du Bénin. Son PDG, Peter Fernhead, a déclaré : « nous sommes ravis de ce partenariat avec la National Geographic Society en faveur de la protection continue du parc national de la Pendjari. L'ampleur de cet engagement, et la capacité de la National Geographic Society à promouvoir la recherche scientifique, développer des solutions technologiques et mettre en lumière cette réserve écologique inestimable nous aidera à garantir son avenir ».

Un nouvel hôtel Sofitel de cinq étoiles pour remplacer Bénin Marina Hôtel

DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES DU BÉNIN, LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU DÉPART ENTREPREND DE RENFORCER L'OFFRE DE RÉCEPTIFS HÔTELIERS PAR DES ÉQUIPEMENTS DE HAUT STANDING, AUX NORMES ET CONVENANCES INTERNATIONALES RECOMMANDÉES.



Bénin Marina Hotel

C'est l'une des décisions issues du conseil des ministres du 21 mars 2018. On y apprend, entre autres décisions prises, que Bénin Marina Hôtel sera bientôt transformé en un hôtel cinq étoiles. Il sera également renforcé selon le compte rendu du Conseil des ministres, par la rénovation du Centre international de conférences de Cotonou.

On se rappelle, le gouvernement de la Rupture, dans l'objectif de créer un cadre idéal pour favoriser le développement du tourisme béninois, a annoncé au début de son mandat, la rénovation de plusieurs complexes hôteliers. C'est donc face à cette grande ambition de faire du Bénin l'une des destinations touristiques les plus convoitées de la région, que le gouvernement a entrepris le processus de réfection

du patrimoine hôtelier de l'État.

De ce fait, au cours du Conseil des ministres du 21 mars 2018, le gouvernement a sélectionné à l'issue des consultations effectuées, la société Summa Turizm Yatirimcigli, une société privée qui dispose d'énormes expériences à l'international et en Afrique, dans le domaine de la rénovation des complexes hôteliers de haut standing, pour la conception et la construction d'un nouvel hôtel Sofitel de 193 suites et la rénovation du Centre international de conférences, avec toutes les commodités requises.

Ainsi, la construction de ce complexe permettra d'accueillir au Bénin, les grands événements nationaux et internationaux et fera de Cotonou le carrefour des ren-

Le but poursuivi par ce projet est de mettre sur pied, un complexe intégré d'une vaste dimension, composé de deux équipements.

contres artistiques et culturelles.

Le but poursuivi par ce projet est de mettre sur pied, un complexe intégré d'une vaste dimension, composé de deux équipements.

Ce projet contribuera à faire du Bénin une destination privilégiée pour hommes d'affaires. Cotonou deviendra également de ce fait une destination de loisirs par excellence. Ainsi, le Bénin pourra, mieux que par le passé, se targuer d'avoir la capacité et la vocation d'abriter des événements prestigieux.

En effet, ces différents projets s'inscrivent dans la vision du gouvernement du président Patrice Talon de soutenir le développement touristique, à travers le renforcement de l'offre de réceptifs hôteliers de standing et normes convenables.

Le Bénin supprime le Visa d'entrée pour les ressortissants de 30 pays africains

LE PRÉSIDENT PATRICE TALON, INSPIRÉ PAR LE MODÈLE RWANDAIS, A TENU SA PROMESSE DE SUPPRIMER LES VISAS DE COURT SÉJOUR POUR LES VOYAGEURS AFRICAINS. C'EST EFFECTIF DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 2017. LE KENYA ET LA TUNISIE ONT FAIT DE MÊME POUR LES RESSORTISSANTS BÉNINOIS.

C'est une décision qui a été saluée par de nombreux Africains. Les ressortissants de trente pays africains ne sont plus astreints à la demande d'un visa pour fouler le sol béninois. « M'inspirant de l'expérience du Rwanda, j'ai décidé que le Bénin n'exigera plus de visa aux Africains. La coopération Sud-Sud peut avoir un vrai sens. Mon espoir est que la coopération entre le Rwanda et le Bénin peut servir d'exemple », avait promis le président Patrice Talon en août 2016, alors qu'il visitait Kigali. C'est désormais une réalité. La mesure a au préalable été validée au Conseil des ministres en octobre 2016 avant d'entrer en service en février 2017.

Le consulat du Bénin en France avait alors publié un communiqué informant les ressortissants africains de cette réalité et la liste des trente pays en question. (Voir encadré). A ces 30 pays s'ajoutent les quatorze pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Burkina, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, et Cap-Vert.

La mesure concerne les séjours de moins de 90 jours. Et déjà, certains pays africains ont décidé de faire la réciprocité. Il s'agit du Kenya et de la Tunisie. En mai 2017, le président Uhuru Kenyatta a pris cette décision au nom de la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays. Quant à la Tunisie, c'est depuis le 15 décembre 2017, que les ressortissants béninois sont exemptés du



visa d'entrée sur le territoire tunisien.

Ce vent positif et cet élan de solidarité sont salués par les instances africaines en charge du développement. Par exemple, la BAD, dans son rapport intitulé « Africa Visa Openness » publié en 2016 recommande aux dirigeants et décideurs politiques africains d'œuvrer pour aider les Africains à se déplacer librement. Aussi,

l'appel de l'Agenda 2063 de l'Union africaine invite la suppression des visas pour tous les Africains d'ici à 2018.

Il faut indiquer que le Rwanda est l'un des pionniers en la matière. Depuis le 1er janvier 2013, pour se rendre au Rwanda, les Africains sont exemptés des procédures de demande de visa. Ils doivent néanmoins recevoir un visa d'entrée à tout poste frontalier rwandais.

Les 30 pays Africains exemptés de visa pour fouler le territoire béninois

- | | | | | | |
|------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---------------|--------------------------|----------------|
| 1- Afrique du Sud | 2- Angola | 3- Botswana | 15- Lesotho | 16- Madagascar | 17- Malawi |
| 4- Comores | 5- Cameroun | 6- République centrafricaine | 18- Maurice | 19- Mozambique | 20- Namibie |
| 7- République du Congo | 8- République démocratique du Congo | 9- Djibouti | 10- Érythrée | 11- Éthiopie | 12- Gabon |
| 13- Guinée équatoriale | 14- Kenya | 21- Ouganda | 22- Rwanda | 23- Sao-Tomé-Et-Principe | 24- Seychelles |
| | | 25- Somalie | 26- Swaziland | 27- Tchad | 28- Tanzanie |
| | | 29- Zambie | 30- Zimbabwe | | |



23 avril 2018. Cotonou. De g. à d., les ministres Sacca Lafia (Intérieur), Aurélie Adam Soulé Zoumarou (Economie numérique), Aurélien Agbénonci (Affaires étrangères) et Oswald Homéky (Tourisme) au lancement de l'e-Visa.

Désormais, il est possible d'obtenir son visa électronique pour le Bénin en quelques minutes

D'APRÈS L'AGENCE DES SERVICES ET SYSTÈMES D'INFORMATION (ASSI), UNE FOIS QUE L'E-VISA EST APPROUVÉ, IL EST ENVOYÉ DIRECTEMENT AU DEMANDEUR (VOYAGEUR NON SOUMIS À L'EXEMPTION DE VISA) PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE.

Au Bénin, deux mois seulement après le lancement le 23 avril 2018 de la plateforme E-visa, les autorités ont annoncé avoir franchi le cap des 6000 e-visas délivrés soit près de deux cent visas par jours.

D'après le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI) cette réforme majeure porte donc déjà des fruits évidents et traduit la pertinence de la vision du président

TALON, décide à moderniser le pays.

Notons en rappel que la plateforme <https://www.evisa.gouv.bj> a été lancée le 23 avril 2018 à Cotonou, dans les locaux du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération par le ministre béninois de l'Intérieur Sacca Lafia et Maximilien Kpodjèdo, directeur général de l'Agence des services et systèmes d'informations (Assi) avec comme objectif de « sécuriser et moderniser le dispositif de

délivrance des visas» au Bénin, tout en rendant son obtention plus fluide et moins tracassant. Lancement effectué en présence de plusieurs autres membres du gouvernement à savoir le ministre Aurélien Agbénonci, des Affaires étrangères et de la Coopération ; le ministre en charge du Tourisme, Oswald Homéky et le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, Aurélie Adam Soulé Zoumarou. Plusieurs cadres ayant œuvré dans la mise sur pied de cette plateforme étaient aussi présents.



Maximilien Kpodjèdo, DG de l'ASSI

On apprend alors que les demandeurs de visa du Bénin peuvent obtenir leur e-visa de n'importe quel endroit de la planète. Sont concernés,

les ressortissants non-africains, pour tout séjour touristique ou d'affaires d'une durée n'excédant pas 90 jours.

Selon Maximilien Kpodjèdo, DG de l'ASSI, « une fois que le E-visa est approuvé, il est envoyé au demandeur par courrier électronique. Les candidats sont tenus d'imprimer leur E-Visa et de le conserver avec leur passeport en tout temps lorsqu'ils voyagent au Bénin ».

La procédure de demande est moderne, sécurisée, simplifiée. Seuls les noms, prénoms, numéros de passeport et date de séjour sont requis. Le délai de traitement est inférieur à quarante-huit heures. La formalité se fait en trois étapes majeures : le dépôt de la demande, le paiement des frais (par Visa ou MasterCard) et la réception du e-visa par mail, une fois que la demande est approuvée.

Pour les visas de trente jours avec une entrée et une sortie, il est demandé le paiement d'une somme de 50 euros. 75 euros sont exigés pour le visa de trente jours avec entrées multiples. Et enfin, pour un visa entrées multiples de 90 jours, le demandeur devra déboursier la somme de 100 euros.

Pour Aurélien Agbénonci « le monde traverse une révolution qui impacte nos vies et lui apporte une valeur ajoutée... Ce produit autonomise les citoyens du monde qui veulent se rendre chez nous ». Ce projet est une innovation des temps modernes, dit-il.

Le Bénin, optant pour le e-visa, s'inscrit dans la dynamique des grandes nations à travers un système sécurisé de demande, de paiement et de délivrance de visa. Il déclare que l'objectif est de simplifier les démarches administratives et de réduire les délais de traitement.

Sacca Lafia a abondé dans le même sens. Il dit être satisfait des retombées de cette plateforme pour le pays, notamment au plan sécuritaire. Elle permet de moderniser, de sécuriser et de garantir la traçabilité de la délivrance du visa face à l'insécurité et renforce les outils de surveillance du territoire. Pour Oswald Homéky, cette procédure permet de mieux promouvoir la destination Bénin et lève les multiples contraintes jadis liées à l'obtention d'un visa en direction du Bénin. Aurélie Adam Soulé Zoumarou parle quant à elle, d'un pas de géant dans la révolution technologique.

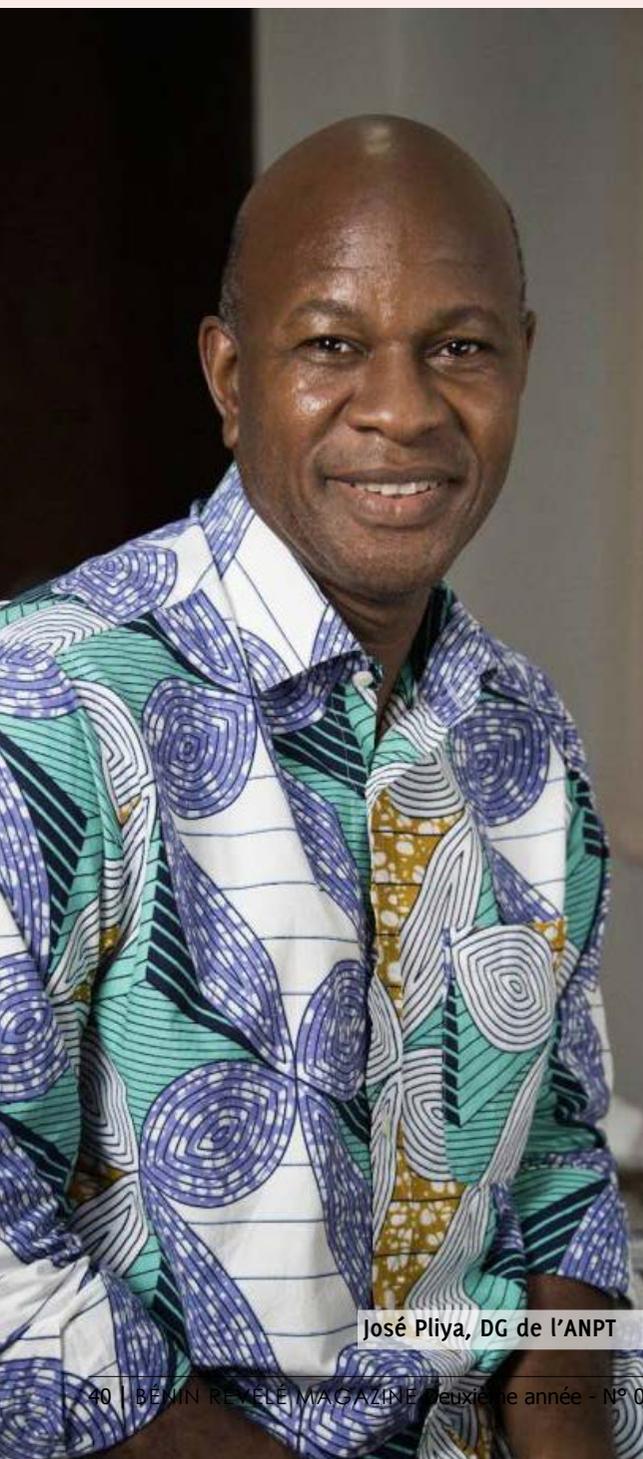
Un visa spécial touriste institué au Bénin à 10 000 FCFA

Le ministre de la Culture, du Tourisme et des Sports, Oswald Homeky, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Sacca Lafia et le Ministre des Finances, Romuald Wadagni, ont signé le 05 février 2018 à Cotonou au Bénin un arrêté ministériel conjoint fixant à 10 000 FCFA le montant exigé aux touristes pour acquiescer un visa spécial touriste au Bénin valable pour huit jours. Par le passé, il coûtait 30 000 francs CFA.

Ce visa est délivré aux personnes étrangères ne bénéficiant pas d'exemption de visa pour entrer au Bénin et désirant se rendre au Bénin ponctuellement pour des raisons de tourisme.

L'arrêté ministériel conjoint 2018 N°025/MISP/MTCS/ MEF/DC/SGM/DGPR/DEI/ SA/018SGG18 portant modalité d'établissement d'un visa spécial touriste en République du Bénin précise que ce montant de 10.000Fcfa est reparti ainsi qu'il

suit : 25% pour la société prestataire, 7,2% pour la Taxe sur valeur ajoutée (TVA), 12% pour le timbre fiscal, 10,8% du coût au titre des ressources complémentaires pour le fonctionnement des structures en charge du tourisme, 25% du coût au titre des ressources complémentaires pour le fonctionnement de la Police Républicaine en l'occurrence de la Direction de l'Emigration et de l'immigration et enfin, 20% au profit du budget national.



José Pliya, DG de l'ANPT

« L'ambition est de faire du tourisme une filière de développement économique »

LES EXPLICATIONS DE JOSÉ PLIYA, LE DIRECTEUR DE L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES PATRIMOINES ET DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME (ANPT).

« On sait déjà que les Africains n'ont plus besoin de visa, mais les touristes étrangers qui vivent dans les pays voisins ou même ailleurs qui veulent visiter le Bénin étaient un peu limités par les tarifs (30 000 FCFA, ndlr). En attendant la réalisation des grands chantiers touristiques, nous avons donc pris la décision de proposer un arrêté qui permet de passer le tarif du visa touristique de huit jours à 10 000 FCFA.

Une fois les grands projets touristiques du pays réalisés, les projections indiquent que dans cinq ans, on passerait de 200 à 250 000 touristes aujourd'hui à un million de touristes au Bénin par an. Le visa touristique va être un bon test sur les deux prochaines années.

Ce visa spécial touriste sera donc délivré, à tout point d'entrée officiel au Bénin sur simple présentation du passeport et du carnet de vaccination, à toute personne étrangère ne bénéficiant pas d'exemption de visa d'entrée au Bénin et désireuse

de s'y rendre pour des raisons de tourisme, et ce, pour une durée inférieure ou égale à huit jours.

Ces touristes pourraient donc facilement découvrir les nombreux atouts du Bénin parmi lesquels : la culture, les arts et la civilisation Vaudou ; les vestiges et la mémoire de la traite négrière à Ouidah ; les palais royaux d'Abomey et leurs sites archéologiques qui datent de plusieurs millénaires ; le plus grand parc animalier d'Afrique de l'Ouest, avec sa faune variée, sa flore et ses paysages uniques (Pendjari- Parc Régional W) ; la plus grande cité lacustre d'Afrique (Ganvié) ou encore les cités balnéaires et lagunaires.

L'ambition exprimée par le gouvernement béninois, à travers son Programme d'action gouvernemental pour la période 2016-2021, est de faire du tourisme une filière de développement économique, créatrice de richesses et d'emplois. Une filière économique majeure et le principal outil de rayonnement du Bénin à l'international »

BÉNIN RÉVÉLÉ

MAGAZINE

Tous les jours, je reçois gratuitement les newsletters de BÉNIN RÉVÉLÉ MAGAZINE sur l'actualité du Bénin. Je lis aussi le PDF du Magazine mensuel sur mon smartphone et ma tablette !

www.beninrevele.com



#BENINREVELEMAG



Peng Jintao : « Avec les réformes engagées par le président Patrice Talon, le Bénin est sur la bonne voie »

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE AU BÉNIN SOUTIENS LES RÉFORMES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET AFFIRME QUE LA CHINE D'AUJOURD'HUI EST LE RÉSULTAT DE PLUSIEURS RÉFORMES ÉTALÉES SUR PLUS DE 40 ANS.

03 mai 2018. Le président Talon avec le nouvel ambassadeur de la Chine au Bénin, Peng Jintao.

Diplomate de formation, précédemment Consul Général de Chine à Montréal au Canada, Peng Jingtao n'est pas à son premier poste en Afrique. Il connaît le continent africain du Maghreb jusqu'à la région subsaharienne. Il a servi en Côte d'Ivoire, en Tunisie, au Cameroun avant d'être nommé ambassadeur auprès du Bénin.

Cadre méticuleux et doté d'une impressionnante culture générale, l'ambassadeur de Chine au Bénin surprend par sa maîtrise remarquable des enjeux et défis de développement du Bénin. Pourtant, il a pris service en mars 2018, il y a à peine deux mois. A l'occasion d'une interview réalisée dans les

Bénin Révélé Mag : Pourquoi accordez-vous un tel intérêt aux réformes ?

Peng Jingtao : C'est grâce aux réformes que la Chine est passée de pays pauvre à un pays émergent. La Chine d'aujourd'hui est le résultat de plusieurs réformes étalées sur plus de quarante ans. Nous avons donc une bonne compréhension des réformes engagées par les autorités béninoises car notre pays en a fait l'expérience. A ce titre, nous accompagnons les efforts du gouvernement béninois selon la feuille de route contenue dans le PAG.

Je dois avouer que ce n'est pas facile de mettre en œuvre des ré-

Je dois avouer que ce n'est pas facile de mettre en œuvre des réformes. Partout au monde, il y a toujours des difficultés à surmonter, surtout concernant les entités... Nous accompagnons les efforts du gouvernement béninois.

locaux de la chancellerie à Cotonou, l'air décontracté, il a abordé les questions liées à la coopération sino-béninoise dans les moindres détails, avec une objectivité exemplaire, sans détour ni langue de bois. Découvrez plutôt le contenu de cet entretien à bâtons rompus.

Bénin Révélé Mag : Quel est l'état actuel de la coopération entre la Chine et le Bénin ?

Peng Jingtao : Les relations de coopération entre la République Populaire de Chine et la République du Bénin sont solides, bonnes et diversifiées. Le Bénin est un pays ami de longue date avec lequel notre coopération remonte à l'époque où le président Mathieu Kérékou était au pouvoir. Nous y développons une coopération assez vaste qui couvre plusieurs secteurs. Il s'agit de l'économie, les infrastructures, la santé, l'éducation, l'ingénierie, la culture, le sport, etc. Notre intervention s'étend à l'ensemble des secteurs qui contribuent au développement du Bénin. Je tiens néanmoins à préciser que la Chine accorde un intérêt particulier aux réformes initiées par le Chef de l'Etat, le président Patrice Talon. Tout développement durable se fait par le sacrifice.

formes. Partout au monde, il y a toujours des difficultés à surmonter surtout concernant les mentalités. Mais, je pense que le Bénin est sur la bonne voie, parce que le président Patrice Talon et son gouvernement sont déterminés à aller jusqu'au bout de ces réformes.

Bénin Révélé Mag : Quel est votre appui aux réformes engagées par les autorités béninoises ?

Peng Jingtao : Nous apportons un appui multiforme au processus de réformes initié par la partie béninoise. Notre intervention s'étend à tous les secteurs couverts par les 45 projets lancés par le gouvernement béninois dans le cadre de la mise en œuvre du PAG. Nous intervenons dans le renforcement des infrastructures : les hôpitaux et les centres de santé, entre autres. Nous avons construit un hôpital ultra moderne à Parakou. Chaque année, nous assurons la formation de 300 personnels de diverses corporations notamment les diplomates, les ingénieurs ag-

ricoles, les médecins, etc.

En 40 ans, nous avons offert des équipements de santé et des médicaments au Bénin. Nous avons financé l'envoi d'une vingtaine d'équipes, soit 573 médecins Chinois en mission au Bénin. Ces médecins ont eu le mérite de faire d'énormes sacrifices en acceptant de vivre dans des milieux ruraux parfois au prix de leurs vies. Nous avons enregistré des décès parmi ces courageux médecins qui ont préféré secourir les populations béninoises alors qu'il manque de médecins en Chine.

Dans le domaine agricole, nous avons construit deux centres de pilotage à Semè-Podji et à Parakou pour la formation agricole et pour l'élevage. Au total, 200 agriculteurs et éleveurs ont été formés. Les résultats de cette expérience ont été un succès complet. Peu de temps après les formations faites aux producteurs de ces centres, ils ont constaté une nette amélioration de leur rendement. Il y a eu en un temps record, 400% d'augmentation avec les mêmes semences utilisées par le passé. Ce qui a changé, ce sont les nouvelles techniques et les compétences transmises aux bénéficiaires de ces projets par les experts Chinois.

Bénin Révélé Mag : En dehors de votre appui pour la mise en œuvre de ces réformes, quelles sont vos autres priorités ?

Peng Jingtao : Au plan multilatéral, la Chine organisera en septembre 2018, le 3ème Sommet du Forum de la Coopération Chine-Afrique. L'organisation de cette rencontre fait partie des grands défis à relever par la Chine. A cette occasion, nous passerons en revue l'ensemble de notre coopération avec l'Afrique.

Au plan bilatéral, le Bénin prendra part à ce Forum et le président

La Chine organisera en septembre 2018, le 3ème Sommet du Forum de la Coopération Chine-Afrique... Le président Patrice Talon aura l'opportunité de rencontrer son homologue, président Xi Jinping, pour discuter des questions de développement majeurs...



03 mai 2018. Peng Jingtao, l'ambassadeur de Chine au Bénin au Palais présidentiel.

Patrice Talon aura l'opportunité de rencontrer son homologue, le président Xi Jinping pour discuter des questions de développement majeurs et jeter les bases de nouvelles perspectives de coopération entre nos deux pays.

Bénin Révélé Mag : Quel est l'impact de l'apport des entreprises chinoises au Bénin ?

Peng Jingtao : Tout d'abord, je voudrais préciser que la Chine exhorte ses ressortissants résidant au Bénin à respecter les lois de la République du Bénin, ses coutumes et ses traditions. Nous les sensibilisons à respecter le cadre légal dans leurs activités. Contrairement à la désinformation faite par certains médias étrangers, la Chine respecte les normes salariales dans les pays africains.

Au Bénin par exemple, à l'entreprise Sucobe SA reprise par

des investisseurs Chinois, basée à Savè et spécialisée dans la production du sucre et d'alcool, les travailleurs touchent un salaire qui est quatre fois plus que le SMIG chaque mois. Cette entreprise a payé depuis lors 28 milliards FCFA d'impôts au Bénin en dépit d'un déficit annuel de 200 millions FCFA enregistré. Cette entreprise emploie 362 agents contractuels permanents et 1500 ouvriers occasionnels en période de campagne de production de sucre et d'alcool.

Malgré les difficultés rencontrées, elle essaie de respecter ses engagements. Les revendications faites par le personnel doivent à mon avis faire l'objet d'un arbitrage objectif qui tient compte de la réalité. Il y a aussi une concurrence déloyale faite par des importateurs peu scrupuleux. Je pense qu'il est nécessaire d'établir un

« Le Bénin a un grand potentiel. C'est sa position géographique par rapport au Nigéria qui compte un marché de 180 millions de personnes », Peng Jingtao.

équilibre raisonnable entre les difficultés de l'entreprise et les doléances des employés. Une entreprise qui s'installe ne fait pas systématiquement d'énormes profits en un laps de temps. Il lui est alors impossible de distribuer une richesse qu'elle n'a pas encore gagnée.

Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises commerciales chinoises qui opèrent dans la ceinture du marché de Dantokpa ont fait preuve d'une solidarité exemplaire à l'endroit des victimes d'incendie survenu dans ce marché. Leur collectif a remis une enveloppe de 5 millions à l'administration du marché pour soulager les peines des victimes. C'est un geste qui est bien apprécié par les personnes concernées et même par les autorités béninoises.

Bénin Révélé Mag : Que doit faire le Bénin pour attirer et sécuriser l'investissement étranger ?

Peng Jingtao : Il y a beaucoup à faire au Bénin. Il y a la question de l'électrification et celle de l'industrialisation qui sont essentielles et indissociables. Le Bénin a un grand potentiel. C'est sa position géographique par rapport au Nigéria qui compte un marché de 180 millions de personnes. Plusieurs entreprises internationales optent pour installer une base au Bénin en vue de faire des affaires dans la sous-région. La position du port autonome de Cotonou est une aubaine pour les pays Sahéliens tels que le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

Le Bénin gagnera à attirer les investisseurs en offrant de meilleures conditions pour faire des affaires. Cela demande beaucoup de patience. Je pourrais décrire cette procédure par l'exemple d'un nid que l'on construit pour attirer un oiseau. Le nid dans ce cas c'est l'ensemble des mesures d'accompagnement pour faciliter et sécuriser les investissements étrangers et l'oiseau représente les investisseurs eux-mêmes. C'est une dynamique prometteuse pour le Bénin.

Propos recueillis Par Ibrahim Ored'Ola Falola

Avec la note B+, le Bénin se positionne en tête des pays d'Afrique notés par Standard & Poor's

CETTE NOTATION POSITIONNE LE BÉNIN AU PREMIER RANG DES PAYS D'AFRIQUE ÉVALUÉS PAR L'AGENCE S&P (EN DEHORS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DU MAROC), DEVANT DES PAYS TELS QUE LE NIGÉRIA OU LE RWANDA.

Le Bénin n'avait plus été noté depuis 2011. Le pays vient ainsi de mettre fin à sept années sans notation, la dernière datant de 2011. En effet, l'agence de notation internationale Standard & Poor's a attribué à la République du Bénin, le 05 juillet 2018, la note B+ ; une note associée à une perspective stable.

Cette notation positionne le Bénin, à l'instar du Sénégal et du Kenya, au premier rang des pays d'Afrique évalués par l'agence S&P (en dehors de l'Afrique du Sud et du Maroc), devant des pays tels que le Nigéria ou le Rwanda.

En effet, la notation financière souveraine apprécie la capacité d'un gouvernement à faire face à ses engagements financiers. Cette bonne note attribuée au Bénin conforte ainsi, les investisseurs sur la qualité de crédit de l'Etat.

L'agence de notation explique sa note par une amélioration notable de la gestion macroéconomique du pays par les nouvelles autorités, sous le leadership de Son Excellence le Président Patrice Talon. Elle a particulièrement relevé le dynamisme de l'administration actuelle et la stabilité politique – unique dans la sous-région – de la démocratie béninoise.

Standard & Poor's met l'accent sur le renforcement de la gouvernance publique et la responsabilité des institutions. Elle souligne également les réformes mises en œuvre pour soutenir la croissance économique et poursuivre l'ajustement budgétaire, dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement. Elle met principalement en avant l'amélioration de la collecte des recettes, grâce à



un dynamisme accru de l'activité économique, associé à de meilleures performances de la filière coton et une série de réformes visant à améliorer la collecte de l'impôt.

Par ailleurs, les efforts liés au climat des affaires, notamment la création des tribunaux de commerce et l'adoption de décrets et lois visant l'accroissement de la transparence, y compris dans la passation des marchés publics, constituent également des réformes importantes plébiscitées par l'agence de notation. Cette dernière souligne que le succès dans la mise en œuvre de ces réformes stimulera la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs étrangers.

L'Agence prévoit pour le Bénin un taux de croissance qui restera

élevé, avec une moyenne de 6,3% sur la période 2018-2021, soutenu aussi bien par les investissements publics que privés. Le déficit budgétaire devrait se réduire, d'après l'agence, à 4,0% en moyenne sur la période 2018-2021 contre le niveau de 7,6% du PIB enregistré en 2015. Elle anticipe un taux d'endettement d'environ 50% du PIB et un déficit extérieur courant qui se réduirait à 7% du PIB à l'horizon 2021.

En perspective, Standard & Poor's affirme qu'une progression supplémentaire de la note du Bénin est accessible dans un scénario d'une croissance économique plus forte que prévue, associée à une baisse des déficits budgétaire et extérieur ainsi qu'une réduction significative de la dette publique rapportée au PIB.

La Banque mondiale octroie 22,5 milliards de FCFA au Bénin

MONTANT DU DON OFFERT PAR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA) POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DES POPULATIONS PAUVRES.



Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale au Bénin.

22,5 milliards de FCFA, C'est le montant du don que l'Association internationale de développement (Ida) fait au Bénin, afin d'aider les autorités béninoises à accroître l'accès des populations pauvres aux services sociaux essentiels et aux filets de protection sociale. L'information a été rendue publique après son approbation par la Banque mondiale, le 06 juillet 2018 à Washington.

En effet, fondée en 1960, l'Ida est l'institution de la Banque mondiale

qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Elle accorde des dons et des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêts en faveur de projets et de programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des plus démunis. Pour le cas d'espèce, il s'agit d'un appui considérable que la Banque mondiale accorde au Bénin, par le biais du projet d'Appui aux communes et communauté pour l'expansion des services sociaux (Access).

*« Ce nouveau projet va aider les autorités à s'attaquer à ces difficultés plus efficacement... »,
Pierre Laporte.*

Selon Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Bénin, « bien que le Bénin ait accompli des progrès ces dernières années en vue d'améliorer l'accès aux infrastructures de base et aux filets de protection sociale, les disparités de couverture restent considérables, au détriment notamment des zones les plus pauvres et reculées. Ce nouveau projet va aider les autorités à s'attaquer à ces difficultés plus efficacement avec l'objectif d'améliorer le bien-être social ».

D'après le communiqué de presse, le Projet Access contribuera à l'amélioration des services décentralisés en apportant aux communes des subventions qui leur permettront d'investir dans l'éducation, la santé, le réseau routier et les infrastructures de marché. Il s'attachera également à déployer à grande échelle le dispositif pilote de filets sociaux expérimenté avec succès dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés.

Par ailleurs, le communiqué mentionne que ce projet vient en appui au programme « Assurance pour le renforcement du capital humain » (ARCH), lancé par le gouvernement béninois, en finançant la mise en place d'un registre national de bénéficiaires sociaux.

L'exécution du projet Access reposera sur une approche du Développement conduit par les communautés : le projet continuera à donner aux collectivités locales les moyens de déterminer et de mettre en œuvre leurs propres sous-projets de développement. Il est en phase avec le Plan d'actions du gouvernement adopté en décembre 2016 et avec le nouveau Cadre de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec le Bénin entériné le 05 juillet 2018.

Six entreprises reçoivent l'agrément aux régimes « A » et « B » du Code des investissements

MACELEC SARL, INDUSTRIES LAITIÈRES ET DE BOISSONS DU BÉNIN SARL, LA DISTILLERIE BÉNI-NOISE SARL, BENINBOX SARL, GROUP-AKI SARL ET PROSIGN SARL ENTRENT DANS DES RÉGIMES PRIVILÉGIÉS. PREUVE QUE LE GOUVERNEMENT FAVORISE LEUR CROISSANCE.

D'après le compte rendu du conseil des ministres, il s'agit précisément de six décrets portant agrément de diverses sociétés aux régimes « A » et « B » du Code des investissements. Ainsi, les sociétés « MACELEC SARL » et « Industries laitières et de boissons du Bénin SARL », accèdent au régime « B », pour respectivement, l'installation d'une usine de transformation d'acier à Akassato dans la commune d'Abomey-Calavi pour la première, et l'installation d'une unité de fabrication d'eau de table, de boisson non alcoolisée et de jus de fruits tropicaux, à Ouessè dans la commune de Ouidah, concernant la seconde.

Les quatre autres bénéficient elles, du régime « A ». Ainsi, « La Distillerie béninoise SARL », s'occupera de l'extension d'une unité de production de l'eau de vie locale, le SODABI de marque TAMBOUR à Agori, commune d'Abomey-Calavi. « BENINBOX SARL » va installer une unité de fabrication d'emballages métalliques pour peinture, dans la zone industrielle d'Akpakpa, commune de Cotonou.

Quant à la société « GROUP-AKI SARL », elle va gérer l'installation d'une unité de production d'eaux minérales et de jus de fruits à Honviguéli-Yénawa, dans la commune de Covè ; et « PROSIGN SARL », s'occupera de l'installation d'une unité de fabrication de panneaux de signalisation routière dans la zone industrielle d'Akpakpa, commune de Cotonou.

Il convient de noter que même si ces genres d'agrément ne sont pas nouveaux et que la plupart de ces entreprises étaient déjà sur place, il faut tout de même admettre que



ce sont des régimes privilégiés. En réalité, le gouvernement favorise le développement des activités de ces entreprises. Cela participe à la consolidation et au renforcement du tissu industriel du pays.

Là encore, c'est la preuve que le Président Talon encourage et œuvre pour l'émergence de structures privées capables de soutenir

l'économie et qu'il ne remet en cause que ce qui ne profite pas à l'intérêt général. Cet acte est à n'en point douter, un coup de pouce à la création d'emplois et donc à la réduction du chômage. C'est également le signe de la confiance retrouvée du fait des efforts faits par le gouvernement pour l'environnement des affaires et la sécurisation des investissements.

L'ananas, pain de sucre du Bénin fait son show à Allada

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BÉNIN (CCIB) A ORGANISÉ LE PREMIER SALON INTERNATIONAL DE L'ANANAS. OCCASION D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE D'IDÉES POUR MIEUX POSITIONNER L'ANANAS COMME UN ATOUT MAJEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LE MONDE.



« Ananas pain de sucre du Bénin : commercialisation et transformation », c'est le thème autour duquel s'est déroulé le premier salon international de l'ananas pain de sucre du Bénin. Salon organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (Ccib) qui s'est ouvert en présence des acteurs de la filière, le 02 juillet 2018, au Stade municipal d'Allada.

Pour Jean-Baptiste Satchivi, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, le salon offre l'opportunité d'échanges et de partage d'idées pour mieux positionner le pain de sucre comme un atout majeur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans

Pendant cette rencontre, les participants ont compris à partir des thèmes ayant trait à l'historique de l'ananas, sa culture et sa transformation au Bénin ainsi que son exportation.

le monde. Il s'agit par ailleurs, indique t-il, d'une occasion exceptionnelle de construire autour de la filière, une réflexion fertile et inclusive avec l'ensemble des acteurs et tous ceux qui opèrent sur la chaîne de valeur ananas.

Cette initiative de l'institution consulaire qui vise à produire du bon ananas et à doubler la production à hauteur de 600 000 tonnes d'ananas en l'an 2021, a été saluée par Jean-Claude Codjia, préfet de l'Atlantique. Il a invité les producteurs, opérateurs économiques et chercheurs à s'investir dans la promotion de la filière pour faire de l'Atlantique une référence mondiale en matière de produc-

tion de l'ananas pain de sucre.

Pendant cette rencontre, les participants ont compris à partir des thèmes ayant trait à l'historique de l'ananas, sa culture et sa transformation au Bénin ainsi que son exportation, que seuls les intrants azote et potasse de sulfate sont indispensables pour une production quantitative et qualitative de l'ananas, qui tient compte de l'entretien du champ d'ananas et de la qualité du sol. En effet, Jean -Baptiste Satchivi déplore le fait que sur 100 ananas à l'exportation, 80 sont rejetés pour cause de mauvais calibre, de mauvaise forme et de mauvaise qualité.

Sonibank, la Société nigérienne de banque, ouvre ses portes au Bénin

EN S'INSTALLANT À COTONOU, ELLE FAIT SON PREMIER PAS À L'EXTÉRIEUR DU NIGER ET ENTEND REPRÉSENTER DIGNEMENT LA MAISON MÈRE AU BÉNIN, TANT AU NIVEAU DE LA QUALITÉ DE SES PRESTATIONS QUE DE LA DIVERSITÉ DE SES SERVICES.

Le monde bancaire du Bénin a un nouveau-né. « Sonibank » est son nom de baptême et signifie Société nigérienne de banque. En effet, c'est lors d'une conférence de presse, donnée le 23 mars 2018 à Cotonou (Ganhi), dans les locaux de la banque, que les dirigeants de cette structure bancaire, nouvelle au Bénin, ont officiellement lancé leurs services.

Commençons par signaler que la Sonibank a vu le jour en 1990 au Niger. Moussa Haitou, son président du conseil d'administration, révèle qu'elle est leader de son secteur d'activités sur le marché nigérien. En s'installant à Cotonou, elle fait son premier pas à l'extérieur du Niger et entend représenter dignement la maison mère au Bénin, tant au niveau de la qualité de ses prestations que de la diversité de ses services. Elle se veut « l'alliée de réussite de ses clients ».

Ainsi, la filiale béninoise de la banque est « la première née » de son expansion sous-régionale, qui cible pour ses futures installations le Togo et la Côte d'Ivoire. Au Bénin, Sonibank entend par ses caractéristiques, trancher avec la routine des banques existantes dans le pays. « Nous nous consacrerons à offrir à notre clientèle l'écoute nécessaire, ainsi que les produits et services de qualité adaptés à leurs attentes et besoins », promet Moussa Haitou. Ainsi, Elle ambitionne de se singulariser par la qualité de ses prestations.

Pour Hamza Salissou, directeur général de la banque au Bénin, Sonibank place avant tout, le développement humain au cœur de ses actions. Dévoilant les ambitions de l'institution, il déclare : « banque de proximité qui allie relation humaine et science bancaire, la Sonibank est



aussi une banque d'investissement qui accompagne les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries dans leur développement ».

Poursuivant son propos, le directeur général de la banque au Bénin, dit que Sonibank est également un partenaire de proximité pour le financement des projets économiques promus par les grandes entreprises privées, les institutions publiques et parapubliques, les particuliers et les salariés. Elle entend aller au-delà des attentes de ses clients. « Loin d'être une simple banque de dépôt, la Sonibank ambitionne d'être aux côtés de ses clients

dans la réalisation de leurs projets et la concrétisation de leurs rêves ». D'où son slogan : Sonibank, l'alliée de votre réussite.

Ainsi compris, pour Hamza Salissou, « au Bénin où l'environnement bancaire est dense, Sonibank entend marquer la différence par ses « services plus » qui tiennent à la célérité dans le traitement des dossiers, la réponse rapide à toutes demandes exprimées, la simplification des procédures, la réactivité du personnel et sa disponibilité permanente. Le tout porté par un accueil et une convivialité propres à la culture d'entreprise chère à Sonibank ».

Le Fonds national de développement agricole lance ses activités



26 juin 2018. Cotonou. Lancement du FNDA par Gaston Dossouhoui, le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Les activités du Fonds national de développement agricole (FNDA) ont été lancées par Gaston Dossouhoui, le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le 26 juin 2018 à Cotonou, en présence des acteurs du secteur. Ces activités du FNDA sont ainsi lancées après que le gouvernement se soit assuré de son fonctionnement, en embauchant son personnel, en faisant élaborer son plan de développement en lien avec les objectifs du Programme d'action du gouvernement « Bénin révélé » et du Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA).

Cela a été l'occasion d'échanger sur la vision, la mission et les mé-

La finalité ici est de disposer d'un mécanisme opérationnel de financement adapté au secteur agricole.

canismes de fonctionnement de ce fonds qui a été revu pour être en synergie avec les nouvelles orientations du secteur. Pour le ministre Dossouhoui, « le jour est enfin venu ! » L'opérationnalisation du FNDA à travers trois guichets devra permettre d'assurer la réalisation des investissements structurants, l'accès aux services non financiers et l'accès aux services financiers.

Pour Bonaventure Kouakannou, président du Conseil d'administration du FNDA, le Fonds est un instrument de promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole en liaison avec les Agences territoriales de développement agricole (ATDA). Il s'agit de finan-

cer et d'équiper des infrastructures d'intérêt général, permettant de créer un effet de levier pour le développement des filières agricoles et la sécurité alimentaire.

Le ministre Dossouhoui a expliqué que la finalité ici est de disposer d'un mécanisme opérationnel de financement adapté au secteur agricole. Il s'agira ainsi, « par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, d'orienter le financement privé vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national, afin de contribuer à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle », fait-il, savoir.

Coton : Au 20 juin 2018, plus de 300 000 hectares emblavés, selon Gaston Dossouhoui

D'APRÈS RENÉ TOGBÉ, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON (SODÉCO), « LES PRODUCTEURS DE COTON ET DE VIVRIERS PEUVENT COMPTER SUR LA SODÉCO POUR METTRE À LEUR DISPOSITION DES INTRANTS DE QUALITÉ ».

« Les acteurs ont été rétablis dans leur rôle. Ils ont joué sans une subvention de l'Etat. On est arrivé à ce modeste résultat qui montre très bien la capacité organisationnelle des acteurs, et son impact sur les résultats de campagne ». Déclaration de Gaston Dossouhoui, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, lors de la séance du bilan de la commercialisation du coton, pour la campagne 2017-2018, le 25 juin 2018 à Cotonou. Gaston Dossouhoui a pour souhait, dit-il, que la production cotonnière nourrisse son homme, préserve les conditions édaphiques, permette de produire durablement, et que les conditions de vie, l'attractivité en milieu rural soient. Selon René Togbé, président du Conseil d'administration de la Société de développement du coton (Sodeco), « les producteurs de coton et de vivriers peuvent compter sur la Sodeco pour mettre à leur disposition des intrants de qualité ».



Roger Lokossou, directeur des opérations de l'Aic et Désiré Agoundoté, son directeur technique, sont revenus sur les chiffres records enregistrés depuis que le gouvernement du nouveau départ est aux commandes du coton béninois. On note ainsi que la production obtenue pour la campagne 2017-2018 est de 597 985 tonnes. Selon le ministre Dossouhoui, le record de cette année sera battu. Car, les indicateurs sont là. « Au 20 juin dernier, nous sommes déjà à plus de 300 000 hectares emblavés », déclare-t-il. Il dit par ailleurs être confiant parce que tous les facteurs de production qu'il faut pour cette campagne sont réunis. Vingt jours plus tard, les performances ont davantage bondi.

L'Association Interprofessionnelle de Coton (AIC) révélait ainsi le 11 juillet dernier que la veille, soit le 10 juillet, le niveau des emblavures était de 606590 hectares contre 461398 hectares à la même période au cours de la campagne écoulée, soit une augmentation de 30%.

Ainsi, la présentation du bilan aux partenaires techniques et financiers a été l'occasion pour faire l'état des lieux de la campagne 2018-2019. Alors, 597 985 tonnes de coton ont été enregistrées, des flux financiers et les effets induits de la production du coton sur l'économie nationale; puis les objectifs de la campagne

2018-2019. Ont suivies, les projections pour la campagne 2018-2019.

Ceci a été l'occasion d'insister sur les impacts de ces résultats sur l'économie nationale. « Avant, on parlait beaucoup et on agissait peu. Aujourd'hui, nous avons réfléchi, nous avons pensé, nous avons agi, sous la lumière éclairée de Dieu le Tout-Puissant, et de tous ceux qui sont ses exécutants sur la terre du Bénin. Nous avons atteint les résultats dont on parle désormais », s'est félicité Mathieu Adjovi, président de l'Aic.

Par Bénin Révélé Mag

A Cotonou, l'Afrique œuvre pour l'érection d'une industrie durable des noms de domaine

LA SIXIÈME ÉDITION DU FORUM AFRICAÏN DES NOMS DE DOMAINE A ÉTÉ LANCÉE LE 03 JUILLET 2018 À COTONOU, SOUS LE THÈME « BÂTIR UNE INDUSTRIE DURABLE DES NOMS DE DOMAINE EN AFRIQUE ».



03 juillet 2018. Cotonou. Le vice-président Afrique de l'ICANN, le Béninois Pierre Dandjinou, à l'ouverture du forum DNS Afrique.

Durant trois jours, les acteurs et professionnels du numérique ont échangé sur le développement des noms de domaine en Afrique. C'était à la faveur de la sixième édition du forum africain des noms de domaine qui a été lancée le 03 juillet 2018 à Cotonou, sous le thème « Bâtir une industrie durable des noms de domaine en Afrique ». Ce thème est, selon Flavien Bachabi, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (Arcep-Bénin), évocateur et interpelle l'Afrique. Il insiste sur la nécessité pour les pays africains d'œuvrer à l'émergence des noms de domaine en Afrique. Il a ainsi annoncé aux participants l'ambition de l'Arcep en ce qui concerne l'extension « .bj ». Flavien Bachabi explique que : « la loi portant code numérique au Bénin place les noms de domaine sous la responsabilité de l'Arcep. Il est donc impérieux

Pour Alex Corenthin, l'extension nationale est une valeur aussi forte que le drapeau national. Il indique que « tous les Africains doivent être fiers de porter une identité numérique liée à leur continent, à leur pays. »

pour l'Arcep-Bénin de rendre plus efficient le domaine “.bj” autrefois géré par Bénin Télécoms. Ainsi la gestion technique de .bj sera confiée à un prestataire privé ».

Ce forum qui a pris fin le 05 juillet 2018, est une occasion, indique Alex Corenthin, président de l'Association des gestionnaires de noms de domaines nationaux en Afrique, de poser les bases de l'émergence d'une économie des noms de domaine par la promotion de l'identité numérique via l'extension nationale d'une part et la problématique de la souveraineté numérique d'autre part.

Lançant officiellement les travaux, Yarou Ahmed Sacca Yérima, directeur de cabinet du ministre béninois de l'Economie numérique et de la Communication, a partagé avec l'assistance l'ambition du gouvernement béninois dans le secteur du numérique, celle de faire du Bé-

nin, à l'horizon 2021, la plateforme du numérique en Afrique. Dans ce cadre, il a énoncé le projet de déploiement de la fibre optique qui permettra aux Béninois d'avoir accès au haut débit et dont la première phase est avancée de plus de 90 % avec deux autres phases en vue.

Pour Alex Corenthin, l'extension nationale est une valeur aussi forte que le drapeau national. Il indique que « tous les Africains doivent être fiers de porter une identité numérique liée à leur continent, à leur pays. Il s'agit de créer une économie autour des noms de domaine ». C'est pourquoi il a encouragé l'initiative de l'Arcep-Bénin visant à révolutionner l'extension « .bj ». Selon lui, tous les services publics, institutions du Bénin et tous les citoyens devraient dorénavant utiliser l'extension « .bj ». Ce serait le premier signal fort vers une identité numérique.

Aurélie Adam Soulé Zoumarou présente les projets numériques à Parakou

APRÈS UNE RENCONTRE AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARAKOU, LA MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA COMMUNICATION INVITE PAR AILLEURS LES JEUNES À PASSER DE L'ÉTAPE D'IDÉES À CELLE DES PROJETS.

La ministre de l'Économie numérique et de la Communication, Aurélie Adam Soulé Zoumarou, était le 30 juin 2018, en tournée dans les Collines et le Borgou. Au cours de cette descente sur le terrain, elle s'est entretenue avec les membres du conseil municipal et la communauté universitaire de la ville de Parakou. A cette occasion, Aurélie Adam Soulé Zoumarou a présenté les projets phares du Programme d'action du gouvernement dans le secteur du numérique. Ainsi, avant son échange avec les membres du conseil municipal et son entretien avec les étudiants sur le campus universitaire de Parakou, elle a eu une séance de travail avec le préfet du Borgou.

En effet, Aurélie Adam Soulé Zoumarou estime que l'économie numérique doit être connue des élus locaux, des étudiants et de tout acteur soucieux du développement du pays, parce qu'elle fait partie des trois piliers stratégiques du Programme d'action du gouvernement.

Entre autres projets, elle cite le déploiement du haut débit à travers le maillage de l'ensemble du territoire national en fibre optique qui permettra l'amélioration de l'accès à l'Internet haut débit. Il y a également le projet pour une administration intelligente qui favorisera la dématérialisation de toutes les prestations offertes par le service public aux usagers, la transition de la diffusion analogique à la télévision numérique terrestre.

D'autres projets concernent la généralisation des usages de e-commerce et la généralisation des usages du numérique par l'éducation et par la formation. Ce dernier vise



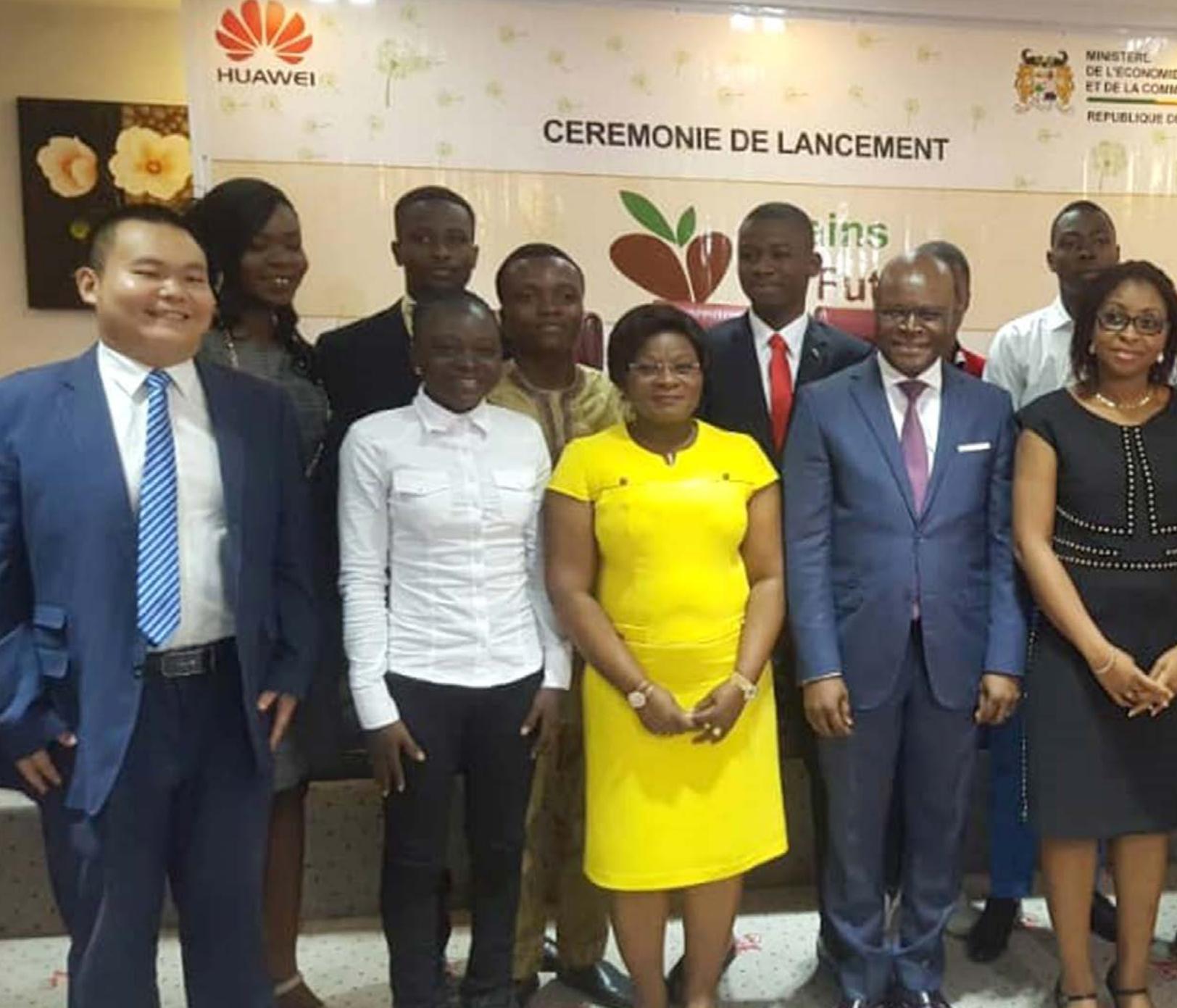
à interconnecter tous les établissements scolaires primaires, secondaires et universitaires. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif béninois.

Convaincu qu'aujourd'hui l'économie numérique est le levier de tout développement, Aurélie Adam Soulé Zoumarou dit espérer voir les membres du conseil municipal de Parakou et ceux de toutes les autres communes du Bénin apporter leurs contributions à la concrétisation de ces différents projets.

Par ailleurs, on se rappelle qu'il y a quelques semaines, madame le

ministre a fait le tour des structures de jeunes, dans le domaine du numérique. Elle a décidé cette fois-ci d'aller à la rencontre des étudiants, sur le campus de Parakou qui, comme toute Université, est reconnu pour être un haut lieu en matière d'innovation et du savoir.

« Maintenant, il faut qu'ils passent à l'étape des projets », a souhaité Aurélie Adam Soulé Zoumarou qui s'est rendu compte au cours de ces échanges avec les étudiants de Parakou, qu'ils sont animés de très belles intentions. Prosper Gandaho, le Recteur de l'Université de Parakou, a loué l'initiative et a invité les étudiants de son université à saisir la perche qui leur a été tendue.



Huawei Technologies sélectionne 10 jeunes béninois, « Graines du futur » 2018

« GRAINES DU FUTUR » OU ENCORE « SEEDS FOR THE FUTURE » EST UN PROGRAMME INNOVANT DE L'OPÉRATEUR CHINOIS QUI CONSISTE À SÉLECTIONNER DIX ÉTUDIANTS OU JEUNES DIPLÔMÉS EXCELLENTS EN TIC POUR UN VOYAGE D'IMMERSION EN CHINE.

Après les deux premières éditions qui ont permis à vingt (20) lauréats béninois de se former diverses technologies de l'information et de la communication (TIC), Huawei Technologies Bénin SA a tenu sa promesse en lançant

le jeudi 12 juillet 2018 à Royal hôtel à Cotonou, la troisième édition de ce programme phare.

« Graines du futur » ou encore « Seeds for the future » est un programme innovant qui consiste à sélectionner dix (10) étudiants ou

jeunes diplômés excellents en TIC. Ils ont de bons résultats et un bon niveau en langue anglaise. Ceci leur permet de faire un voyage d'études et d'immersion technologique en Chine. Le programme vise ainsi à doter le Bénin d'une



pépinière de jeunes ingénieurs aptes à relever les défis inhérents au développement numérique.

Pour l'événement, quatre ministres ont représenté le gouvernement du Bénin. Il s'agit de M. Aurélien Agbénonci, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Aurélie Adam Soulé Zoumarou, ministre de l'Économie numérique et de la Communication, Mme Marie Odile Attanasso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. La partie chinoise était représentée par Peng Jingtao, ambassadeur de Chine au Bénin et Philippe Wang, vice-président de Huawei International.

En plantant le décor, le vice-président de Huawei International a

précisé que l'ambition de sa firme est de faire du Bénin un pôle incontournable numérique d'ici 2021 : « Huawei International tient non seulement à combler la fracture numérique dans le domaine des TIC où tout évolue vite mais aussi l'entreprise veut doter du Bénin des ingénieurs compétents, compétitifs, créateurs, innovateurs et fournisseurs de solutions TIC ».

En tant qu'organisatrice officielle de cette cérémonie de présentation des lauréats, Mme Aurélie Adam Soulé Zoumarou a tenu à féliciter le groupe Huawei pour sa contribution à l'expansion numérique au Bénin. « Transformer la vie des béninois et des entreprises béninoises grâce à une économie numérique de référence ne peut se réaliser sans le renforcement des capacités des

« Huawei International tient non seulement à combler la fracture numérique dans le domaine des TIC où tout évolue vite, mais aussi l'entreprise veut doter du Bénin des ingénieurs compétents », Philippe Wang

acteurs de l'écosystème du numérique », a-t-elle fait observer.

Elle a exprimé sa satisfaction pour la présence remarquable de quatre femmes parmi les 10 lauréats sélectionnés. Elle a invité les lauréats à l'éveil et à la curiosité. « Chers lauréats, je vous invite à ne pas dormir sur vos lauriers », a-t-elle conseillé. « Vous devez redoubler d'ardeur au travail et prouver à vos camarades que vous avez effectivement mérité le titre de « Graines du Futur 2018 »... Puisse la graine de connaissance qui sera semée en vous germer en de luxuriants plants de savoir », a-t-elle ajouté. Elle a invité aussi les lauréats à être attentifs aux enseignements théoriques et pratiques qu'ils bénéficieront pendant leur formation en Chine.

Peng Jingtao, ambassadeur de Chine près le Bénin a affirmé que la firme internationale Huawei est un bon exemple qui illustre le dynamisme de la Chine dans le domaine des TIC. « La Chine a formé plus de 30 000 élites africaines et représente le plus grand marché de télécommunications au monde », a-t-il précisé.

DES AMBASSADEURS QUI HONORENT LE BÉNIN

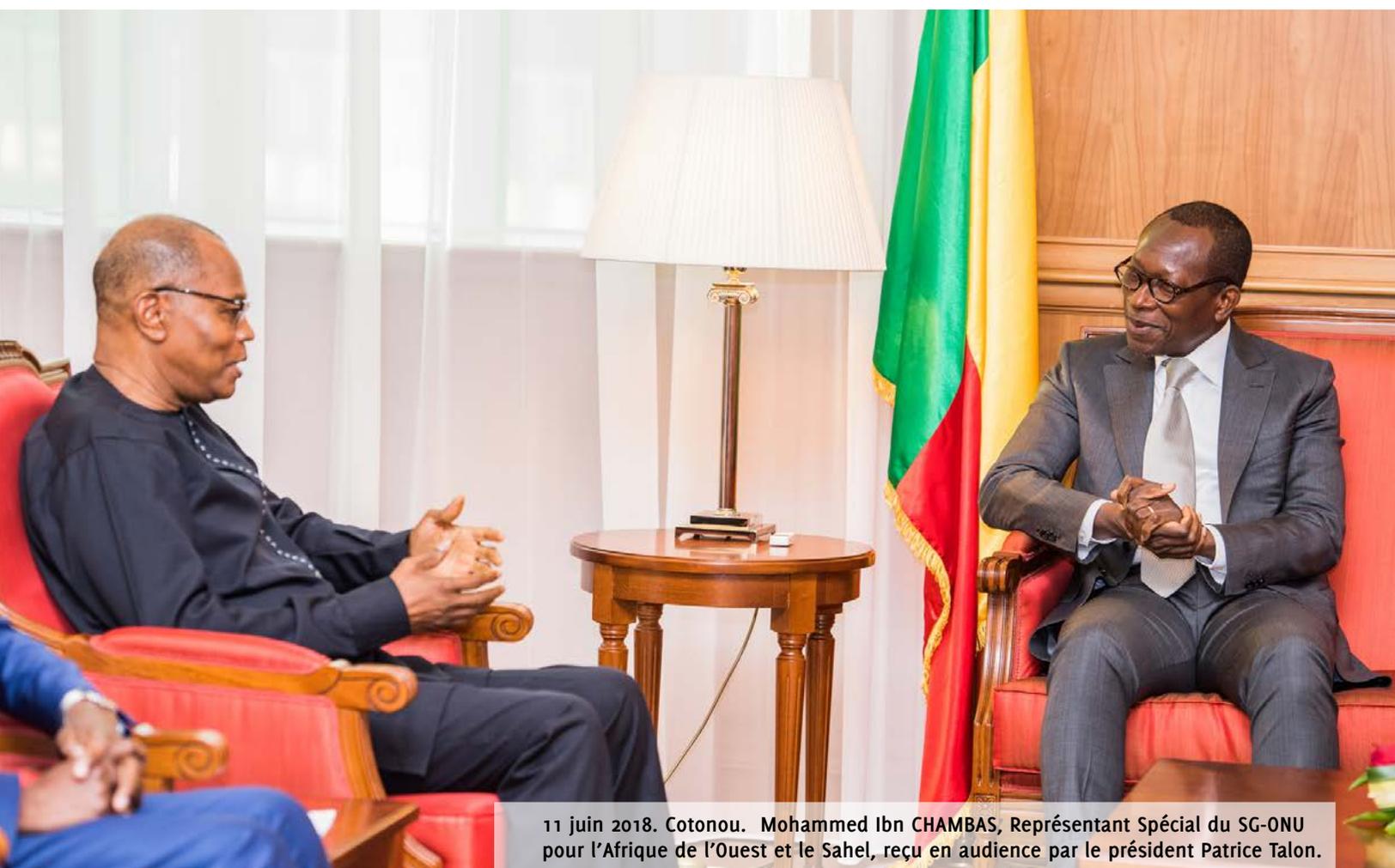
Quant à Aurélien Agbénonci, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, il s'est réjoui de cette opportunité que la Chine, à travers la firme Huawei International, offre à la jeunesse béninoise. « Je vous exhorte à être des ambassadeurs exemplaires, brillants et aptes à contribuer de manière efficace au développement économique de notre pays », a-t-il déclaré.

Pour Victorin Vianou, ancien bénéficiaire issu de la deuxième promotion ayant séjourné du 5 au 20 Mai 2017 en Chine, cette formation est très importante. « Le numérique c'est une véritable chance pour le Bénin de sortir du sous-développement. Huawei est un don du ciel car cette formation a changé ma vie. J'exhorte les jeunes à s'intéresser davantage aux TIC », a-t-il affirmé.

Les dix lauréats ont reçu sur place leurs passeports contenant leur visa pour le séjour en Chine.

Mohamed Ibn Chambas : « Nous apprécions très bien le rôle que joue le Bénin dans la lutte contre le terrorisme »

LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE SAHEL, A ÉTÉ REÇU EN AUDIENCE PAR LE PRÉSIDENT PATRICE TALON, AU PALAIS DE LA MARINA, À COTONOU LE 11 JUIN 2018.



11 juin 2018. Cotonou. Mohammed Ibn CHAMBAS, Représentant Spécial du SG-ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, reçu en audience par le président Patrice Talon.

Mohamed Ibn Chambas, représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Onu) pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a été reçu le 11 juin 2018, en audience par le président Patrice Talon, au palais de La Marina, à Cotonou.

Au cours de cette rencontre à laquelle ont pris part des diplomates du système des Nations unies, en fonction au Bénin, les deux personnalités ont parlé de paix,

de sécurité et de développement. Ainsi, la lutte contre le terrorisme et les réformes en cours au Bénin ont été les sujets essentiels abordés par Mohamed Ibn Chambas et le président Patrice Talon.

Selon Aurélien Agbénonci, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin, le pays prend effectivement une part active dans cette lutte contre le terrorisme dans la région du lac Tchad en participant à l'effort de lutte

contre les forces du mal dans cette région. « Nous apprécions très bien le rôle que joue le Bénin dans cette lutte », lance le représentant spécial du secrétaire général de l'Onu. Pour lui, le défi à ce niveau porte essentiellement sur le combat contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Il relève qu'il est également question, de voir comment tous les pays de la Cédéao et du Sahel peuvent conjuguer leurs efforts dans cette lutte contre le terrorisme.

Abdou Dieng du PAM évalue et apprécie le programme des cantines scolaires

Le président Patrice Talon a reçu en audience Abdou Dieng, directeur régional Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme alimentaire mondial. Au cours de cette rencontre qui a eu lieu au Palais de la Marina à Cotonou, le 28 juin 2018, la coopération entre le gouvernement et cette institution était au cœur des échanges. Les deux hommes se sont spécifiquement appesantis sur le programme des cantines scolaires.

Pour Abdou Dieng, il y a lieu de faire de ce programme de cantines scolaires, un programme intégré, au-delà de la nourriture et des aspects qu'on voit à l'école. Il y voit d'ailleurs un potentiel, un marché et tout un volet lié à la nutrition et à l'hygiène au niveau des apprenants. Il a aussi souhaité qu'à compter de l'année prochaine, le programme aille plus loin pour devenir un programme national qui toucherait toutes les écoles du Bénin. « Il y a un an, le président nous a confié de travailler sur le programme des cantines scolaires. Nous lui avons fait une évaluation de la première année et les per-



spectives pour les années à venir », a déclaré Abdou Dieng, à sa sortie d'audience avec le chef de l'Etat.

Selon lui, ce programme est très apprécié au sein de son institution. Il a profité de cette occasion pour féliciter le président de la République, « pour son leadership et son engagement d'avoir eu cette vi-

sion d'investir sur l'éducation en général à travers le programme des cantines scolaires et particulièrement dans les milieux ruraux ». « Le président n'a pas attendu de l'aide pour nourrir ses enfants à l'école » ; c'est un investissement dont le retour se verra dans les prochaines années, poursuit-il.

Le Japon offre 3 900 tonnes de riz au Bénin

3 900 tonnes de riz d'un coût global de 1,25 milliard de FCFA ont été réceptionnées le 28 juin 2018, par Serges Ahissou, le ministre de l'Industrie et du Commerce au port de Cotonou. Il s'agit du don de riz japonais. Un don qu'accorde le gouvernement du Japon au Bénin chaque année dans le cadre d'une aide alimentaire appelée Kennedy Round 1 (Kr1), et ce, depuis 1982. « Dans tous les cas, le gouvernement du président Patrice Talon reste sensible aux besoins des populations en cette veille de période de soudure alimentaire et prendra les dispositions idoines afin que le riz soit disponible pour tous ceux qui

le désirent », a ainsi assuré Serges Ahissou, lors de la réception de ce don.

Le don de riz ainsi réceptionné, est le fruit des notes d'échanges signées entre le Japon et le Bénin dans le cadre de l'aide alimentaire japonaise au titre de l'année fiscale 2016, en vue de pallier le déficit céréalier que connaissent certains pays en développement dont le Bénin. Serges Ahissou a affirmé en réceptionnant ce don, qu'une fois déchargé, ce riz sera vendu aux populations béninoises à des prix concessionnels afin de le rendre accessible aux plus démunis. Conformément aux accords conclus

chaque année entre les deux gouvernements à l'occasion de ce don, les recettes issues de la vente du riz doivent être au moins égales aux 2/3 de la valeur de la marchandise.

Ces recettes doivent également, selon le ministre, servir à accompagner le gouvernement du Bénin dans la mise en œuvre de programmes sociaux tels que la garantie de l'éducation et des soins de santé et la réalisation de micro-projets à caractère sociocommunautaire, notamment la construction des modules de salles de classe, de centres de santé et de hangars de marchés.

GoMedical, l'App béninoise qui cale votre rendez-vous chez le médecin !

AU BENIN, IL N'EST PAS AISÉ DE RENCONTRER UN MÉDECIN. PAR EXEMPLE, LÉONTINE, UNE PATIENTE DE 59 ANS ATTEINTE DE CATARACTE ET D'UN GLAUCOME À L'ŒIL DROIT, S'EST CONFIE À NOS CONFRÈRES DU QUOTIDIENS FRANÇAIS LE MONDE AFRIQUE.



Le chemin le plus court
entre patients et médecins

« Il manquait un outil pour améliorer la communication entre les centres sanitaires, les médecins et les patients ». Ainsi, lance Gilles Kounou, directeur d'Open SI, une société spécialisée dans l'accompagnement numérique des entreprises.

Il se félicitait alors du lancement au Bénin de la plateforme GoMedical ; cette application qui fournit à chaque patient un dossier médical informatisé et qui peut être partagé avec différents praticiens et transféré d'un centre sanitaire à un autre. Elle favorise également la traçabilité des traitements antérieurs et évite d'éventuels désagréments.

Au Bénin, il n'est pas aisé de rencontrer un médecin. Par exemple,

Léontine, une patiente de 59 ans atteinte de cataracte et d'un glaucome à l'œil droit, s'est confiée à nos confrères du quotidiens français Le Monde Afrique : « je suis arrivée à 7 heures (dans une Clinique de Cotonou, ndlr) pour un contrôle de routine de ma tension oculaire. Il est déjà 12 heures et je ne sais pas encore quand je serai reçue ».

Avec cette application, le patient peut lui-même mettre à jour certaines données. Selon le médecin cardiologue, Hervé Aïssi, GoMedical commence ainsi avec le processus de dématérialisation du système de santé au Bénin. Elle permet aux patients de prendre rendez-vous chez des professionnels de santé

et aussi de payer ses consultations, notamment à distance. La réservation est facturée aux particuliers à 160 F.Cfa, avec un pourcentage ajouté au prix de la consultation selon le mode de paiement utilisé.

Selon Gilles Kounou qui se confie au Monde Afrique, « si vous êtes de la diaspora et qu'un de vos parents vit au Bénin, vous pouvez télécharger GoMedical et déposer de l'argent sur son compte dans l'application. Lorsqu'il aura besoin d'aller à l'hôpital, il pourra régler depuis ce portefeuille. Il est également possible de payer directement depuis l'étranger par carte bancaire ou par mobile money sans passer par les services de transfert d'argent ».

Joseph Djogbénou : « La barque pourrait tanguer, mais elle restera bien gardée ! »



LES ASSURANCES DU NOUVEAU PRÉSIDENT ÉLU DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE LORS DE LA CÉRÉMONIE DE LA PASSATION DE SERVICE AVEC SON PRÉDÉCESSEUR, LE PROFESSEUR THÉODORE HOLO À COTONOU, LE 08 JUIN 2018.

« En ce moment solennel où je vous passe le témoin, il me plaît de vous souhaiter une abondance de succès dans l'accomplissement de votre délicate, mais exaltante mission républicaine. Je voudrais aussi associer le collègue des juges à ces souhaits de réussite afin qu'ensemble vous meniez à bon havre le navire de la Cour constitutionnelle dont vous prenez le gouvernail », a exprimé dans son adresse à Joseph Djogbénou, nouveau président de la Cour constitutionnelle, son prédécesseur, le professeur Théodore Holo.

C'était à l'occasion de la cérémonie de la passation du témoin entre ces deux personnalités, qui s'est déroulé au siège de l'institution à Cotonou, le 08 juin 2018. Ainsi, à la Cour constitutionnelle, la haute juridiction béninoise, une page s'est officiellement fermée et une autre s'est ouverte.

Joseph Djogbénou, président entrant, a salué la contribution foisonnante du professeur Holo à la jurisprudence constitutionnelle et annoncé l'ouverture d'une nouvelle ère. Il assure que « la barque pourrait tanguer, mais elle restera bien gardée ». Le nouveau président de la haute juridiction, pour montrer la prééminence de la loi fondamentale et le respect qu'il lui voue, a déclaré : « la Constitution n'est pas un gadget destiné à la satisfaction intellectuelle de quelques-uns. Elle est la gardienne du trésor, trésor de liberté, le trésor des droits individuels dont la gestion est confiée au plus fort, la Cour constitutionnelle », et il ne saurait en être autrement.

A la faveur de cette cérémonie de passage de charges, Edgard Bankolé, représentant du Syndicat des travailleurs de la Cour

constitutionnelle, a salué la grandeur du président sortant. En souhaitant bon repos au professeur Théodore Holo, il lui dira : « vous êtes le dernier des pères de notre Constitution qui remet la clé du temple sacré à une relève de qualité ». Celui-ci ne doute d'ailleurs pas de la compétence et du professionnalisme de la nouvelle équipe. Il dit d'ailleurs les savoir capables de remplir la mission qui est la leur.

Une mission que la cinquième mandature, selon lui, s'est efforcée de remplir avec sérénité, confiance et dévotion, dans le respect de l'esprit et de la lettre des dispositions de la Constitution. Il exhorte aussi la nouvelle équipe à faire de la Constitution, sa « Bible » ou à défaut sa vademecum.

Qui est **Joseph Djogbénou**, président de la Cour constitutionnelle

Sans surprise, Joseph Djogbénou, l'ex-ministre de la Justice et de la Législation a été élu au terme d'une élection à huis-clos entre les sept sages de la haute juridiction, président de la Cour constitutionnelle, le 07 juin 2018.

Né le 20 mars 1969 à Abomey, Joseph Fifamin Djogbénou est un Agrégé des Facultés de droit, avec pour option Droit privé et Sciences criminelles depuis 2009. Il était Major de sa promotion. Il est titulaire d'un doctorat d'Etat en droit, d'un Diplôme d'études approfondies en Droit de la personne, d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Major de sa promotion). Il détient également d'une maîtrise en droit, option Droit des affaires et carrières judiciaires de la Faculté de droit à l'Université d'Abomey-Calavi en 1996.

Il a gravi les échelons à une vitesse de croisière ces dernières années. Il s'est lancé en politique à la faveur de son engagement à la cause de Patrice Talon, alors candidat à l'élection présidentielle de mars 2016.

L'ancien Garde des sceaux a également été Avocat et conseil de plusieurs banques et institutions financières, spécialiste du recouvrement de créances bancaires et du droit bancaire et ancien avocat de Patrice Talon. Il devient ainsi le sixième président de la Cour constitutionnelle du Bénin pour la période 2018-2023.

Ce juriste de renom est aussi passé en tant que député, par l'Assemblée nationale où il était président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de



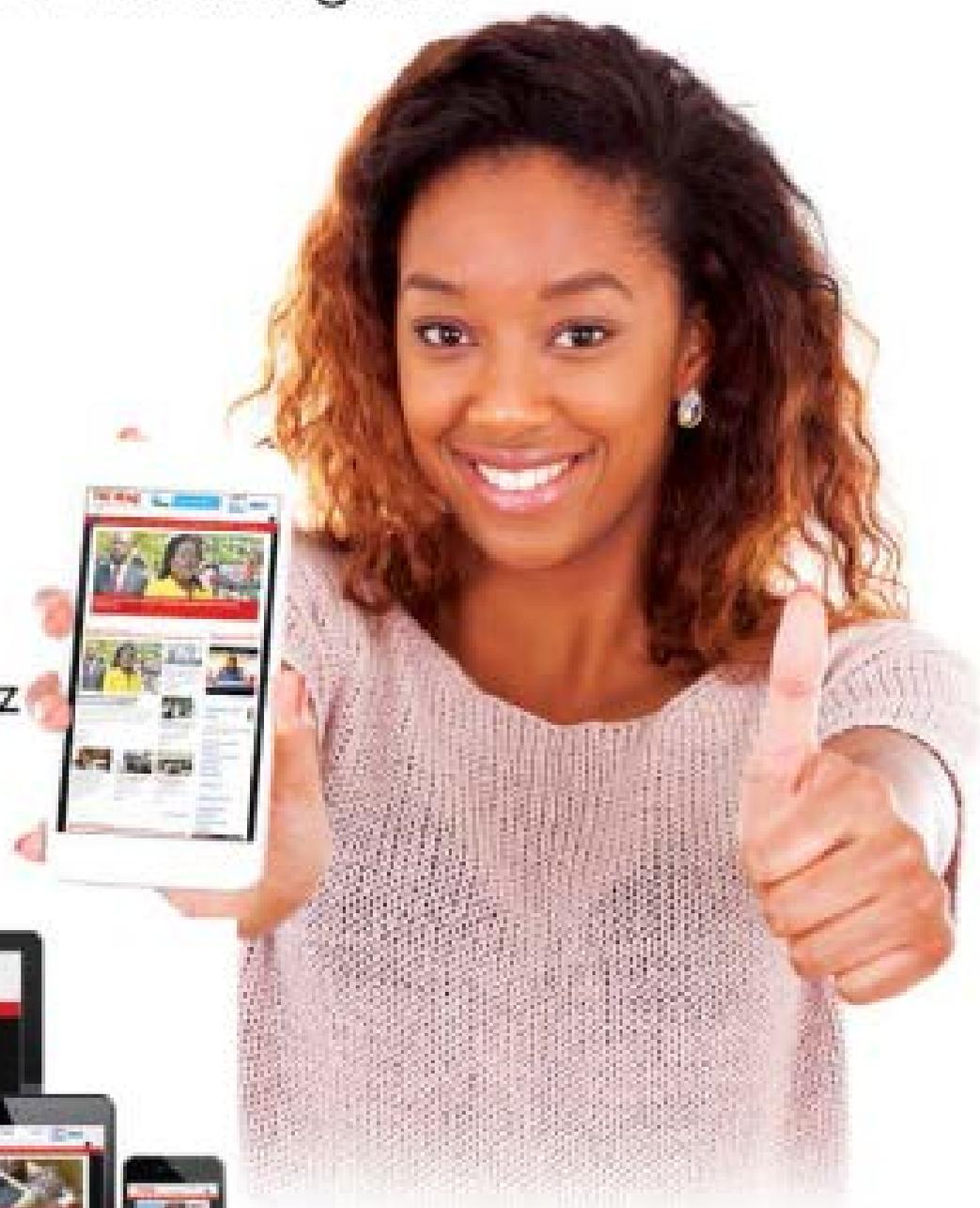
l'homme. Il a aussi été très actif dans la Société civile, il a été au-devant de nombreux combats contre l'abus de pouvoir et la mal gouvernance. Avant d'être élu à la tête de la Cour constitutionnelle, Joseph Fifamin Djogbénou était jusqu'au 05 juin 2018, Garde des sceaux, ministre de la Justice et de la Législation.

TIC Mag

www.ticmag.net

Tous les jours,
l'actualité des
TIC & Télécoms
au Cameroun
et en Afrique.

Recevez
gratuitement
nos newsletters
quotidiennes et lisez
nous sur tous vos
terminaux.



By



Yaoundé Etoudi Rue 5.994 / Libreville Boulevard

Tél: +237 243 25 64 36 / +241 02 79 97 38

E-mail: contact@ticmag.net

www.ticmag.net

BP: 806 Yaoundé Cameroun

Comment obtenir une licence télécoms au Bénin

A LA LUMIÈRE DU TOUT NOUVEAU CODE DU NUMÉRIQUE PROMULGUÉ LE 23 AVRIL 2018 PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PATRICE TALON, BÉNIN RÉVÉLÉ MAG VOUS PRÉSENTE LES CONDITIONS D'OCTROI DE LA LICENCE TÉLÉCOMS.



Pour être opérateur de télécommunications et fournisseur des services de communications électroniques comme MTN ou Moov au Bénin, le nouveau code du numérique promulgué le 23 avril 2018 par le président de la République, Patrice Talon, après validation de sa conformité par la Cour constitutionnelle le 02 novembre 2017, suite à son adoption par le parlement le 13 juin 2017, prévoit qu'il faut obtenir une licence. Selon ce code du numérique, trois régimes juridiques sont applicables aux activités de communications électroniques au Bénin : le régime de la licence, le régime de l'autorisation et le régime de l'entrée libre avec ou sans déclaration préalable. Les modalités d'octroi de ces licences, autorisations et les conditions de réalisation de cette déclaration font

l'objet d'un décret pris en Conseil des ministres après avis conforme de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP).

ARRIMAGE AVEC LA SOUS-RÉGION

Dans cette édition, Bénin Révélé Magazine vous propose d'explorer, à la lumière de ce nouveau code du numérique, les conditions d'octroi de la licence télécoms. Une licence exigée en cas d'exploitation de réseaux ouverts au public ou encore lorsque, pour des raisons de politique nationale concernant notamment l'ordre public, la défense, les bonnes mœurs, la sécurité et/ou la santé publique, l'État décide que le service concerné soit soumis au régime de la licence.

Déjà, il faut noter que l'article 45 de ce code précise que, en ce qui concerne la délivrance de licences ou d'autorisations ou la réalisation de déclaration pour l'exercice de certaines activités de communications électroniques, l'Autorité de régulation doit coordonner avec les autorités régionales de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi qu'avec les autres autorités de régulation nationale des États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La licence est octroyée par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre en charge des Communications électroniques après avis conforme de l'Autorité de régulation à toute personne morale suivant un cahier des charges qui en fixe les conditions. Ce décret approuve les termes du cahier des

INVESTIR AU BÉNIN

charges. Ce cahier des charges prévoit, d'après l'article 51, a minima, des dispositions relatives au respect d'une concurrence loyale ; à l'obligation de tenir une comptabilité analytique autonome pour chaque réseau et service exploité ; aux conditions de confidentialité et de neutralité du service au regard des messages transmis ; aux prescriptions exigées par la défense nationale et la sécurité publique et les prérogatives de l'autorité judiciaire ; aux modalités de contribution aux missions générales de l'Etat et en particulier aux missions et charges du service universel ; à l'obligation de respecter les accords et les conventions internationaux ratifiés par la République du Bénin ; à l'obligation d'acheminer gratuitement les appels d'urgence et en fin à la contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de communications électroniques.

APPEL À CONCURRENCE

Selon l'article 47 de ce code du numérique, toutes les licences délivrées pour l'établissement et l'exploitation de réseaux ouverts au public et/ou la fourniture de services de communications électroniques au public qui nécessitent l'utilisation de fréquences radioélectriques identifiées par décret pris en Conseil des ministres sont octroyées à la suite d'une procédure d'appel à la concurrence. Et au Bénin, c'est l'Arcep, l'autorité de régulation, qui est chargée de conduire la procédure de mise en concurrence jusqu'à la désignation de l'attributaire.

Le candidat déclaré attributaire est celui dont l'offre est jugée la mieux disante par rapport aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres, notamment celles du cahier des charges, des conditions générales d'établissement et d'exploitation et des dispositions de la présente section qu'il s'engage à respecter. Aussi, les modalités d'attribution des licences sont précisées par décret pris en Conseil des ministres.

QUI PEUT SOLLICITER UNE LICENCE ?

Il faut relever que la loi au Bé-



nin précise que l'exercice de toute activité soumise au régime de la licence ne peut être autorisé qu'à des entreprises de droit béninois. Ceci conformément aux engagements souscrits par le Bénin et comportant une clause de réciprocité applicable au secteur des communications électroniques. Cette licence est attribuée à titre personnel et individuel. Par conséquent, elle ne saurait être attribuée, renouvelée, modifiée, retirée ou transférée que par décret pris en Conseil des ministres, sur avis conforme de l'Autorité de régulation. Le code du numérique indique que toute modification unilatérale de licence est passible de sanction.

CONTREPARTIES FINANCIÈRES

L'octroi d'une licence télécoms au Bénin est soumis au paiement d'une contrepartie financière dont les modalités sont précisées dans le cahier des charges. Comme

le prévoit le cahier des charges, l'opérateur économique sollicitant une licence doit s'acquitter de trois contreparties financières : la première pour sa contribution au titre de la formation et de la normalisation ; la seconde pour sa Contribution au titre de l'aménagement numérique du territoire, du service universel et du fonctionnement de l'Autorité de régulation et la troisième pour sa contribution au titre de la recherche.

La contribution des opérateurs titulaires de licence et d'autorisation au titre de la formation et de la normalisation au profit du ministère en charge des Communications électroniques et de l'Autorité de régulation est fixée à un pourcentage de leur chiffre d'affaires réalisé au titre des activités de communications électroniques, objet de la licence et/ou de l'autorisation. Ce pourcentage est fixé par décret pris en Conseil des ministres sur



Acteurs clés dans la délivrance de la licence. Aurélie Adam Soulé Zoumarou, ministre en charge de l'Economie numérique ; Romuald Wadagni, ministre de l'Economie et des Finances, Flavien Bachabi, président de l'ARCEP, Patrice Talon, président de la République.

proposition du Ministre chargé des Communications électroniques et du ministre chargé des Finances. Le montant de la contribution est payé directement au Trésor public sur le compte de l'Autorité de régulation.

FINANCER LA RECHERCHE ET LE SERVICE UNIVERSEL

La contribution des opérateurs titulaires de licence et d'autorisation au titre de l'aménagement numérique du territoire, du service universel et du fonctionnement de l'Autorité de régulation est fixée à un pourcentage de leur chiffre d'affaire réalisé au titre des activités de communications électroniques objet de la licence et de l'autorisation. Ce pourcentage est fixé par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des Communications électroniques et du ministre chargé des Finances.

... L'Etat instaure, en cas de besoin, des taxes, frais et des redevances destinés à couvrir les charges inhérentes à l'exercice des activités de régulation et de réglementations.

En fin, la contribution de l'opérateur titulaire d'une licence ou d'une autorisation au titre de la recherche est fixée à un pourcentage de son chiffre d'affaires. Comme les autres, ce pourcentage est fixé par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des Communications électroniques et du ministre chargé des Finances. Le montant de cette contribution est payé sur un compte d'affectation spécial pour la recherche créé conformément à la législation en vigueur.

Le code du numérique, en son article 61, précise que, sont libérés de cette contribution à la recherche les opérateurs qui réalisent, pour un montant équivalent, des programmes de recherche dans le cadre de conventions approuvées par le ministre chargé des Communications électroniques à passer avec des organismes de recherche dont la liste sera fixée par arrêté

du ministre chargé des Communications électroniques.

FRAIS ET REDEVANCES

En son article 62, le code du numérique du Bénin stipule que, sur proposition de l'Autorité de régulation et sans préjudice des contreparties financières et des contributions ci-dessus présentées, l'État instaure, en cas de besoin, dans les conditions de transparence et de non-discrimination, des taxes, frais et des redevances destinés à couvrir les charges inhérentes à l'exercice des activités de régulation et de réglementations. Les modalités d'affectation desdits frais et redevances sont déterminées par arrêté du ministre en charge des Communications électroniques. Ces frais et redevances ainsi créés doivent être publiés, chaque année, au Journal Officiel et par toutes voies d'annonces légales.

Par ICT Media STRATEGIES

VOTRE PUB DANS LE MAG ET SUR LE SITE WEB



Tiré à 10 000 exemplaires

Distribué gratuitement :

- Dans tous les départements ministériels
- A la Présidence de la République
- Dans les salons VIP de l'aéroport de Cotonou
- Dans les hotels et restaurants VIP de Cotonou
- Auprès de toutes les ambassades présentes au Bénin
- Auprès des entreprises privées et organisations patronales

Contactez-nous à l'adresse :

contact@ictmedia.agency

ou contact@ictmedia.africa



Version PDF téléchargée en moyenne 3000 fois par édition sur notre site web

WWW.BENINREVELE.COM

[#BENINREVELEMAG](https://twitter.com/BENINREVELEMAG)

Veiller
Anticiper
Innover
Progresser



Veille stratégique,
Veille concurrentielle,
Veille réglementaire,
Veille technologique,
Veille médiatique.

Les autres services de
ICT Media Strategies

- Fourniture de contenus médiatiques
- Conseil en communication
- Edition
- E-reputation
- Relations presse

Le cabinet de veille stratégique et de fourniture de contenus ICT Media Strategies fournit aux décideurs, aux chefs d'entreprises et aux institutions avides de résultats et de croissance des alertes et des notes de veille mensuelles ou hebdomadaires sur les secteurs, produits ou entreprises de leur domaine d'activité. Avec un accent dans les secteurs de l'économie et des finances.

www.ictmedia.africa

Siège social: Yaoundé - Etoudi. Rue 5.994
Tél.: +237 243 26 45 56 / 243 25 64 36

E-mail: contact@ictmedia.cm

BP: 806 Yaoundé Cameroun

ICT MEDIA
Your progress,
our success
Strategies



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

EDITION DES MAGAZINES - EDITION WEB
FOURNITURES DE CONTENUS MEDIATIQUES

Tél: +237 243 25 64 36 / 222 20 93 40

Email: contact@ictmedia.africa

Tél: +229 69 57 35 86
www.ictmedia.africa